



Centre Technique de la Forêt Communale

BP: 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 22 20 35 12 Email: CTFC_Cam@yahoo.fr

Site web: www.foretcommunale-cameroun.org

FORÊT COMMUNALE DE DOUME

Décembre

2010

RAPPORT D'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

Elaboré avec l'appui Technique de l'Association :
Women Actions for Poverty Alleviation (WAPAL)

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

LISTE DES CARTES

LISTE DES PHOTOS

LISTE DES ABREVIATIONS

1	INTRODUCTION	6
1.1	Contexte et justification	6
1.2	Objectifs de l'étude	7
2	METHODOLOGIE.....	8
2.1	Harmonisation des termes de références avec le CTFC et la commune.....	8
2.2	Phase préparatoire	12
2.3	Choix des enquêteurs	12
2.4	Formation des enquêteurs	13
2.5	Collecte des données proprement dite	15
2.6	Restitution	17
2.7	Analyse des données et rédaction du rapport.....	18
3	DESCRIPTION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE.....	19
3.1	Localisation de la commune, des villages et de la forêt communale.....	19
4	DESCRIPTION DU MILIEU PHYSIQUE.....	21
4.1	Climat.....	21
4.2	Pédologie.....	21
4.3	Végétation	22
4.4	Faune.....	23
5	DESCRIPTION DU MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE.....	24
5.1	Historique.....	24
5.2	Démographie.....	24
5.3	Description du cadre institutionnel des secteurs de base	28
5.4	Activités socio-economiques	46
5.5	Modalités d'accès aux ressources naturelles.....	56
5.6	Utilisation des ressources naturelles de la forêt	57
5.7	Organisations sociales existantes	60
5.8	Présentation de l'institution communale.....	64
5.9	Conflits.....	71
5.10	Priorités de développement	72
6	PERCEPTION DES VILLAGEOIS PAR RAPPORT A LA FORESTERIE	
	COMMUNALE.....	74
6.1	Peurs et attentes des villages à la foresterie communale	74
6.2	Impacts positifs et négatifs de l'aménagement d'un massif forestier communal	75
6.3	Propositions de maximisation des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs.	76
6.4	Ressources humaines potentielles pour la gestion de la FC	76
7	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	78
	BIBLIOGRAPHIE	80
	ANNEXES	81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Chronogramme de travail	9
Tableau 2 : Calendrier de descente dans les villages.....	10
Tableau 3 : Répartition des équipes par village.....	15
Tableau 4 : Suivi de la collecte des données	16
Tableau 5 : Espèces d'arbres rencontrées dans la forêt par ordre d'abondance	22
Tableau 6 : Récapitulatif des animaux rencontrés dans la région	23
Tableau 7: Nombre d'habitant par village entre 1980 et 2000	25
Tableau 8: Représentation ethnique et religieuse par village	27
Tableau 9 : Répartition des établissements fonctionnels par village.....	29
Tableau 10 : Appui du secteur de l'éducation	30
Tableau 11 : Types d'infrastructures scolaires	31
Tableau 12 : Infrastructures sanitaires.....	34
Tableau 13 : Situation du personnel du district de santé de Doumé.....	35
Tableau 14 : Approvisionnement en eau	38
Tableau 15 : Institutions sociales.....	43
Tableau 16 : Calendrier agricole	56
Tableau 16 : Organisations sociales dans les villages	60
Tableau 17 : Priorités de développements par village	72

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : représentation ethnique des communautés en 2000	27
Figure 2 : Activités socio-économiques par ordre d'importance.....	46
Figure 3 : Répartition de la production agricole.....	47

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Description de l'espace géographique	19
Carte 2 : Répartition géographique des établissements scolaires.....	33
Carte 3 : Répartition géographique des Centres de Santé Intégrés.....	37
Carte 4 : Différents points d'approvisionnement en eau dans les villages	40
Carte 5 : Schématisation spatiale des institutions sociales	45
Carte 6 : Activités agricoles.....	48
Carte 7 : Zones de chasse	51
Carte 8 : Activités de pêche	54
Carte 9 : Activités socio-économiques	58

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Formation des enquêteurs	14
Photo 2 : Explications du formateur.....	14
Photo 3 : Administration du questionnaire	15
Photo 4 : Collectes des données au GPS.....	15
Photo 5 : Réunion de restitution	18
Photo 6 : Foyer communautaire de Bayong 2	44

LISTE DES ABREVIATIONS

AAC :	Assiette Annuelle de Coupe
ACFCam :	Association des Communes Forestières du Cameroun
ACMS :	Association Camerounaise du Marketing Social
APEE :	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
CNPS :	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CFC :	Cellule de Foresterie Communale
CTFC :	Centre Technique de la Forêt Communale
CSI :	Centre de Santé Intégré
CPF :	Comité Paysan Forêt
DED :	Deutscher Entwicklungsdienst-Service Allemand de Développement
ESE :	Etude Socio Economique
FEICOM :	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FC :	Forêt Communale
FNCoFor :	Fédération Nationale des Communes Forestières de France
GIC :	Groupe d'Initiative Commune
GPS :	Global Positional System
GTZ :	Gesellschaft fuer technische Zusammenarbeit-Coopération Allemande
MARP :	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MINATD :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINJEUN :	Ministère de la Jeunesse
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune
ONG :	Organisation non Gouvernemental
PAJER-U :	Programme d'Action à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PDL(C) :	Plan de Développement Local (Communal)
PAF2C :	Programme d'Appui aux Forêts Communales au Cameroun
PFNL :	Produits Forestiers non Ligneux
FSC :	Forest Stewardship Council
PSG :	Plan Simple de Gestion
RFA :	Redevance Forestière Annuelle
UTM :	Unité Télé Magnétique
WAPAL :	Women's Actions for Poverty Alleviation
VIH/SIDA :	Virus d'Immuno -Déficience Humaine/Syndrome de l'Immuno Déficience Acquise

INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Le Cameroun conduit un vaste programme de réformes intégrant non seulement les aspects de gestion durable des ressources naturelles, mais aussi les enjeux de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté. Les communes camerounaises acquièrent avec l'adoption des nouvelles lois sur la décentralisation de juillet 2004 (*Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et loi n°2004/019 fixant les règles applicables aux régions*), des compétences nouvelles ; cependant les moyens dont elles disposent demeurent limités. Les potentialités de ce nouvel arsenal législatif sont de plusieurs ordres pour le développement des communes. En effet, certaines compétences seront transférées aux collectivités dans les domaines suivants :

- ❖ l'action économique ;
- ❖ l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- ❖ la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat ;
- ❖ le développement sanitaire et social ;
- ❖ l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle ;
- ❖ la jeunesse, le sport et les loisirs ;
- ❖ la culture et la promotion des langues nationales.

L'objectif du Ministère des Forêts et de la Faune étant d'assurer une gestion durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques afin de contribuer au développement économique et social des générations présentes et futures, a mis en place des moyens légaux permettant à ses partenaires et autres parties prenantes de contribuer à cette gestion durable. C'est ainsi que la *Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche* et le *Décret n° 95/531/PM du 20 août 1995* fixant les modalités d'application du Régime des Forêts ouvre le droit de gestion de la propriété forestière aux communes.

Pour faire face aux nouvelles responsabilités des communes énoncées ci-dessus et afin d'impulser son auto- développement, la commune de Doumé s'est engagée activement dans la diversification de ses sources de revenus à travers entre autres activités l'exploitation d'une forêt communale.

Selon l'article 30 de la Loi, est considérée comme forêt communale, toute forêt faisant l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée ou plantée par cette commune.

L'acte de classement donne droit à l'établissement d'un titre foncier au nom de la commune concernée. De part son statut de forêt permanente, la gestion de la forêt communale nécessite un plan d'aménagement.

Le plan d'aménagement d'un massif forestier est un document de programmation dans l'espace et dans le temps de toutes les opérations à mener (exploitation, régénération, plantation, droit d'usage, *etc.*). Ce plan est réalisé sur la base d'une étude socio-économique et des inventaires multi ressources. Ce sont des opérations assez coûteuses et les mairies ne disposent pas toujours de ressources financières et humaines pour leur réalisation.

La commune de Doumé s'engage dans le processus d'attribution par l'Etat, d'une portion du massif forestier de sa localité comme forêt communale. Elle est accompagnée dans ce processus par le **Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)**, structure technique de l'Association des Communes forestières du Cameroun (ACFCam) ; ceci dans le cadre du **Programme d'Appui à la Foresterie Communale au Cameroun (PAF2C)**. L'étude socio-économique dans les villages riverains au massif forestier à classer dans la commune de Doumé a été lancée pendant la phase d'attente de l'expiration du délai de 90 jours de l'avis au public relatif à ce classement. Cette étape est assez stratégique pour lancer l'étude socio-économique en vue de l'aménagement de la forêt communale pour deux principales raisons ; elle permet de:

- a) Sensibiliser les populations locales et obtenir un avis du public favorable au classement ;
- b) Préparer directement les étapes suivantes du classement : sensibilisation des autorités administratives, élites et populations ; et tenue de la commission départementale.

C'est dans ce cadre que le **WAPAL (*Women's Actions for Poverty Alleviation*)** qui est une association de femmes œuvrant dans tous les secteurs de développement en vue de consolider l'action des femmes dans la lutte contre la pauvreté, tant au niveau local que national, a été sélectionné par le CTFC pour accompagner la réalisation cette étude socio-économique.

1.2 Objectifs de l'étude

1.2.1 Objectif global

L'objectif global de cette étude est de faire un diagnostic du climat social, économique et culturel qui prévaut au sein des communautés riveraines au massif forestier à classer ; ceci de sorte à mieux cerner les relations entre ces communautés et cette forêt, et enfin de formuler des recommandations conséquentes pour la gestion de la forêt communale et le développement des communautés locales.

1.2.1 Objectifs spécifiques

- Conduire un diagnostic participatif dans les communautés des vingt trois (23) villages riverains;
- Décrire les organisations sociales et institutionnelles des communes de Doumé et des communautés, les caractéristiques historiques, sociales, démographiques, et ethniques des villages concernés;
- Répertorier les priorités de développement des communautés ;
- Identifier les modalités d'accès et de gestion des ressources forestières et les conflits potentiels liés à l'usage de ces ressources;
- Identifier les potentiels impacts positifs et négatifs de l'aménagement de la Forêt Communale (évaluation des risques, impacts environnementaux directs et indirects de l'exploitation forestière, équilibre social et qualité de vie des populations concernées) ;
- Cartographier l'occupation humaine à l'intérieur du massif et l'utilisation de l'espace par les communautés;
- Sensibiliser (indirectement) les populations riveraines sur l'importance et le processus de la foresterie communale.

2 METHODOLOGIE

2.1 Harmonisation des termes de références avec le CTFC et la commune

Une séance de travail entre WAPAL et l'équipe du CTFC a permis de revoir la méthode de travail. C'est ainsi qu'en fonction du matériel (nombre de GPS) disponible, le nombre de jour de travail a été adopté. Une méthode de suivi de la collecte des données sur le terrain a également été adoptée en tenant compte des ressources financières disponibles. Le chronogramme de travail (Cf. tableau 1) et une proposition du calendrier de descente dans les villages ont été élaborés. Le calendrier (Cf. tableau 2) a par la suite été amendé et validé après concertation avec les responsables de la commune de Doumé (Maire et cellule de foresterie communale).

2.1.1 Elaboration du chronogramme de travail

Il a été établi un chronogramme de travail allant de la formation des enquêteurs à la soumission du 1^{er} draft du rapport. Il se présente comme suit :

Tableau 1 : Chronogramme de travail

N°	Activités	S1 (Octobre)						S2 (Novembre)						S3 (Novembre)						S4 (Novembre)						S5 (Novembre)						S6 (Décembre)						S7 (Décembre)						
		25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	8	9	10	11	12	13	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	29	30	1	2	3	4	6	7	8	9	10	11
1	Formation des enquêteurs		X	X	X	X																																						
2	Collecte des données dans les villages + relevés GPS							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X																		
3	Supervision collecte /Dépouillement des données et préparation de la restitution								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X															
4	Restitution																													X														
5	Rédaction du rapport																															X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

Légende :

X : Supervision collecte et dépouillement des 1ères fiches d'enquête

X : Dépouillement des fiches et structuration/synthèse des données

X : Préparation de la restitution : Logistique (avec la commune) ; et visualisation des données

2.1.2 Calendrier de descente dans les villages

Tableau 2 : Calendrier de descente dans les villages

SEMAINE 1 (DU 01 AU 07 NOVEMBRE 2010)								
Equipes	Lundi 01/11/10	Mardi 02/11/10	Mercredi 03/11/10	Jeudi 04/11/10	Vendredi 05/11/10	Samedi 06/11/10	Dimanche 07/11/10	Observations
Equipe 1 (06 jrs)	V1 : Bent	V1 :Bent	V6 : Sibita	V6 : Sibita	V11 : Paki	V11 : Paki	REPOS	Les 02 premières équipes disposent d'un GPS. Elles administrent le questionnaire dans un village et relève les points GPS dans ce même village le lendemain.
Equipe 2 (06 jrs)	V2 : Mbama-doumé	Mbama-doumé	V7 : Oulmendamba	V7 : Oulmendamba	V12 :Bayong I	V12 : Bayong I		
Equipe 3 (04 jrs)	V3 : Kobila	V8 : Loumbou	V13 : Kempong	V18 : Goumbegerong				
Equipe 4 (04 jrs)	V4 :BayongIV	V9 : Bayon V	V14 :Bayong VI	V19 : Bayong VII				
Equipe 5 (04 jrs)	V5 : Nkoum	V10 : Djaglassi	V15 : Moutcheboum	V20 :Djendé II				
SEMAINE 2 (DU 08 AU 14 NOVEMBRE 2010)								
Equipes	Lundi 08/11/10	Mardi 09/11/10	Mercredi 10/11/10	Jeudi 11/11/10	Vendredi 12/11/10	Samedi 13/11/10	Dimanche 14/11/10	Observations
Equipe 1 (04 jrs)	V16 : Boumpial	V16 : Boumpial	V21 : Mendjim	V21 : Mendjim			REPOS	Les équipes 1 et 2 terminent le travail dans leurs 10 villages et remettent les GPS aux équipes 3 et 4
Equipe 2 (04 jrs)	V17 : Bayong III	V17 :Bayong III	V22 : Bigoutchta	V22 : Bigoutcha				
Equipe 3 (02 jrs)					V3 : Kobila	V8 : Loumbou		
Equipe 4 (02 jrs)					V4 :Bayong IV	V9 : Bayong V		
Equipe 5 (0 jrs)								
Les équipes 3 et 4 relèvent les points GPS. L'équipe 5 ne travaille pas cette semaine								

--	--	--	--	--	--	--	--	--

SEMAINE 3 (DU 15 AU 21 NOVEMBRE 2010)								
Equipes	Lundi 15/11/10	Mardi 16/11/10	Mercredi 17/11/10	Jeudi 18/11/10	Vendredi 19/11/10	Samedi 20/11/10	Dimanche 21/11/10	Observations
Equipe 3 (02 jrs)	V13 : Kempong	V18 : Goumbegerong						Les équipes 3 et 4 terminent avec le relevé des points GPS et remettent un GPS à l'équipe 5
Equipe 4 (02 jrs)	V14 : Bayong VI	V19 : Bayong VII						
Equipe 5 (04 jrs)			V5 : Nkoum	V10 : Djaglassi	V15 : Moutcheboum	V20 : Djendé II		

2.2 Phase préparatoire

2.2.1 Revue bibliographique

La revue de la littérature était principalement axée dans le domaine de la foresterie en général et de la foresterie communale en particulier. La documentation consultée pour mener à bien l'étude socio- économique concerne:

- Le plan de zonage ;
- Les archives du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF);
- Le plan de développement communal ;
- Les données sur le milieu physique et humain ;
- Les études socio économiques préalables à l'aménagement des forêts communales et communautaires de la région de l'Est ;
- Les textes de loi sur la décentralisation ;
- Les publications sur internet dans le domaine de l'aménagement forestier au Cameroun et la recherche appliquée sur la sociologie des peuples de forêts tropicales.

2.2.2 Choix des villages concernés par l'étude

Tous les villages de l'arrondissement Doumé n'étaient pas concernés par cette étude socio-économique ; seulement ceux qui sont riverains au massif forestier à classer et qui ont des droits reconnus dans cette forêt. Ainsi, vingt trois (23) villages ont été retenus pour la réalisation des enquêtes socio-économiques, à savoir : Les villages retenus sont : BayongI, BayongII, BayongIII, BayongIV, BayongV, BayongVI, BayongVII, Nkoum, Djaglassi, Oulmendamba, Paki, Mendjim, Motcheboum, Bent, Boumpial, Mbama-doumé, Kobila, Loumbou, Djembe II, Kobila, Bigoutcha, Sibita et Goumbegeong.

2.3 Choix des enquêteurs

La commune était responsable de la sélection des enquêteurs. Les critères utilisés étaient les suivants :

- Etre ressortissant de l'un des villages qui fait l'objet de l'étude ;
- Savoir lire et écrire le français ;
- Avoir une expérience dans le domaine des enquêtes.

2.4 Formation des enquêteurs

Elle était divisée en deux phases (théorique et pratique) et, était assurée par deux (02) cadres du CTFC. Il s'agissait de :

1. FAPA Clémentine, Assistante Technique Responsable socio-économique au CTFC Antenne Est ;
2. SCHINDLER Jana, Assistante Technique socio-économique du DED au CTFC.

Quatorze (14) personnes dont dix (10) animateurs, deux (2) coordonnateurs d'ONG et deux (02) responsables de la cellule de foresterie communale ont participé à cette formation, qui a duré cinq (05) jours.

2.4.1 Phase théorique

Elle s'étalait sur deux jours et était basée sur :

- La présentation du ProPSFE et du PAF2C

La théorie sur l'ESE menée dans le cadre de l'aménagement d'une forêt communale (définition et objectifs de l'ESE, concepts légaux, méthodologie d'enquête et cartographie participative, message d'introduction des équipes d'animateurs dans les villages, questions/réponses après la lecture du questionnaire, cartographie participative et les aspects divers concernant les avantages de la foresterie communale) ;

- Le plan de travail et le déroulement de l'ESE ;
- L'administration d'un test de connaissances aux enquêteurs.

Les photos ci-dessous présentent quelques moments de cette formation :



Photo 1 : Formation des enquêteurs



Photo 2 : Explications du formateur

2.4.2 Phase pratique

Le troisième jour de formation était consacré à la phase pratique et concernait les points suivants :

- La correction du test ;
- L'exercice pratique dans le village Bayong II choisit comme village test (administration du questionnaire d'enquête socio-économique et cartographie participative). L'exercice va se dérouler dans ce village en fonction de sa représentativité (conflits connus, activités agricoles au sein du massif forestier communal, désaccord du chef de village par rapport au projet communal). Ceci afin que toutes les équipes d'enquêteurs soient confrontés à un cas de négociation difficile et ce, en présence des formateurs ;
- L'identification des pisteurs pour la sortie en forêt.

Le jour quatre était axé sur le relevé des points GPS sur le terrain avec l'aide des pisteurs et était structurée comme suit :

- La formation des enquêteurs à l'utilisation du GPS ;
- L'identification sur la carte participative déjà élaborée, des points à relever au GPS avec les pisteurs : Avant de partir en brousse, il convenait de discuter avec le ou les guides/pisteurs villageois autour de la carte participative réduite sur format A4. Cela a permis de définir le parcours à adopter afin de collecter le maximum de points sur le terrain. Il a été convenu de privilégier les points de l'activité humaine les plus éloignés au cas où il faudrait choisir les points à relever à cause du temps imparti pour ce travail (un jour). Les points à relever étaient les sites sacrés, les sites de cultures de rente/vivrière, campements, les traces de l'exploitation de bois d'œuvre situés à l'intérieur des limites du massif forestier communal. Les photos ci-dessous présentent quelques moments de la phase pratique.

**Photo 3 : Administration du questionnaire****photo 4 : Collecte des données au GPS**

2.5 Collecte des données proprement dite

Afin que cette opération soit faite avec minutie, les résultats du test de connaissance post-formation, ont permis de classer les enquêteurs par groupe de deux personnes (une ayant de bonnes connaissances et l'autre de moins bonnes). Cette collecte des données était précédée par l'information des chefs des villages par la commune.

2.5.1 Répartition des équipes d'enquêteurs

Cinq équipes d'enquêteurs ont été constituées. Les chefs d'équipe étant ceux qui ont montrés une certaine maîtrise du sujet. Deux personnes de la même équipe étaient de deux villages différents et la prise en charge des enquêteurs était assurée par la commune (déplacement et nutrition) et le CTFC (frais d'enquêteur). Le tableau 3 montre les différentes équipes ainsi que les villages attribués à chacune.

Tableau 3 : Répartition des équipes par village

EQUIPES	NOMS ET PRENOMS	VILLAGES
1	MENKES Jean Serges (Chef d'équipe) BERRI léonard	Bent, Sibita, Paki, Boumpial, Mendjim
2	MEYENG Paul Bertrand (Chef d'équipe) ATTO DAMBALA Théophile	Mbama-Doumé, Oulmendamba, Bayong I, Bayong III, Bigoutcha
3	BERRI NDINGUE (Chef d'équipe) BOUANDA Justin	Kobila, Loumbou, Kempong, Goumbegérong
4	NKLIS Longin (Chef d'équipe) NGUELE Vincent	BayongIV, BayongV, BayongVI, BayongVII,
5	MANGMANG MPANDE Christophe (Chef d'équipe) LANGLE Benoît	Nkoum, Djaglassi, Motcheboum, Djembé II

2.5.2 Matériel de travail

Le matériel utilisé pour effectuer les enquêtes et réaliser les cartes participatives était constitué de : formulaires d'enquête (annexe I), papiers kraft, feutres de couleur (bleu, noir, rouge et vert), stylo à bille de quatre couleurs (bleu, vert, rouge, noir) et crayons ordinaires, cartes topographiques de localisation et de reconnaissance, modules de formation reçue, papiers de format A4, blocs note de format A5, un appareil photo.

Le relevé des points s'est fait à l'aide de deux (02) GPS de marque GARMIN et d'une fiche de relevés des coordonnées géographiques.

2.5.3 Collecte des données et suivi de la collecte

La collecte des données sur le terrain s'est étalée sur 03 semaines pour 22 villages ; le 23^{ème} (Bayong II) ayant été retenu comme village test lors de la formation des enquêteurs. Ce calendrier s'est étalé sur une longue période à cause du nombre limité des GPS (02) dont disposait le WAPAL ; et du nombre élevé de villages. Ainsi, 05 équipes de travail ont été constituées. Les équipes 1 et 2 travaillent dans 05 villages chacune et les équipes 3, 4 et 5 dans 4 villages chacune (Cf. tableau 3). Les chefs de villages devraient être informés par la commune de la descente des enquêteurs et du travail à faire dans le village. Les équipes avaient chacune deux (02) jours par village :

- la 1^{ère} journée consacrée à l'administration du questionnaire et à la cartographie participative ;
- la 2^{ème} journée consacrée aux relevés des points GPS en forêt.

Le suivi des activités de collecte de données sur le terrain a été assuré par le WAPAL. Suivant le calendrier de descente de terrain préalablement établi avec les enquêteurs, le responsable du suivi se rendait sur le terrain. Le calendrier de suivi se présente comme suit dans le tableau 4:

Tableau 4 : Suivi de la collecte des données

DATE DE LA DESCENTE	TRAVAIL A EFFECTUER
Jeudi 04/11/2010	- récupérer les fiches remplies et les points GPS relevés
Jeudi 11/11/2010	- s'entretenir avec les enquêteurs sur les difficultés rencontrées et proposer un moyen de contourner ou d'atténuer la difficulté
Mardi 16/11/2010	- renvoyer les enquêteurs sur le terrain au cas où les informations seraient incomplètes
Dimanche 21/11/2010	- récupérer les fiches remplies et les points GPS relevés - récupérer les GPS et l'appareil photo - renvoyer les enquêteurs sur le terrain au cas où les informations seraient incomplètes

Il est à noter ici, qu'au cas où il y avait une préoccupation à soumettre ou une fiche à remettre en l'absence du responsable de suivi, les enquêteurs s'adressaient à la cellule de foresterie communale.

2.5.4 Collecte des données à l'échelle communale

La réalisation d'une étude socio économique préalable à l'élaboration du plan d'aménagement d'une forêt communale fait obligatoirement appel aux techniques d'investigations participatives. Pour la collecte des informations au niveau de la commune, un entretien semi structuré basé sur un jeu de questions/réponses suivant un guide répertoriant les axes essentiels d'investigation, a été soumis à l'administration communale. Ce qui a permis d'obtenir des données sur l'historique de la commune, l'administration communale, la mobilisation des ressources communales et l'organigramme.

2.6 Restitution

2.6.1 Phase préparatoire

Durant cette période, il était question de dépouiller les fiches de collecte et de monter la carte d'activité humaine afin de présenter les résultats suivant le canevas adopté de commun accord avec le CTFC.

Avec la commune, il fallait confirmer la date préalablement retenue (26/11/2010) pour la restitution et envoyer des invitations aux chefs de village concernés, aux notables et conseillers municipaux, aux responsables des services techniques locaux, ainsi qu'aux responsables du CTFC antenne Est.

Une séance de travail avec tous les enquêteurs était programmée la veille de la restitution pour compléter les éventuelles informations manquantes ou mal relevées.

2.6.2 Restitution proprement Dite

Elle a effectivement eu lieu le 26 novembre dans la salle des actes de la commune de Doumé, en présence du Maire et du Sous-Préfet (le rapport de cette réunion est en annexe 2). L'ordre était le suivant:

- Le mot introductif du maire ;
- le mot introductif de l'autorité administrative ;
- Introduction par la WAPAL : rappel de l'objectif de l'étude, de l'objectif de la restitution, *etc.* ;
- la méthodologie utilisée pour la réalisation de l'ESE ;

- les principaux résultats obtenus ;
- la discussion sur les impacts potentiels négatifs et positifs du projet de foresterie communale ;
- les recommandations de l'ESE à prendre en compte dans le plan d'aménagement.

D'une façon générale les populations étaient favorables à la création de la forêt communale. Cependant, elles craignent que cette initiative limite les espaces cultivables et que la mairie ne respecte pas ses engagements. Elles ont également insistées sur la sensibilisation qui doit être accentuée afin que tout le monde comprenne quels sont les avantages apportés par la forêt communale.



Photo 5 : Réunion de restitution

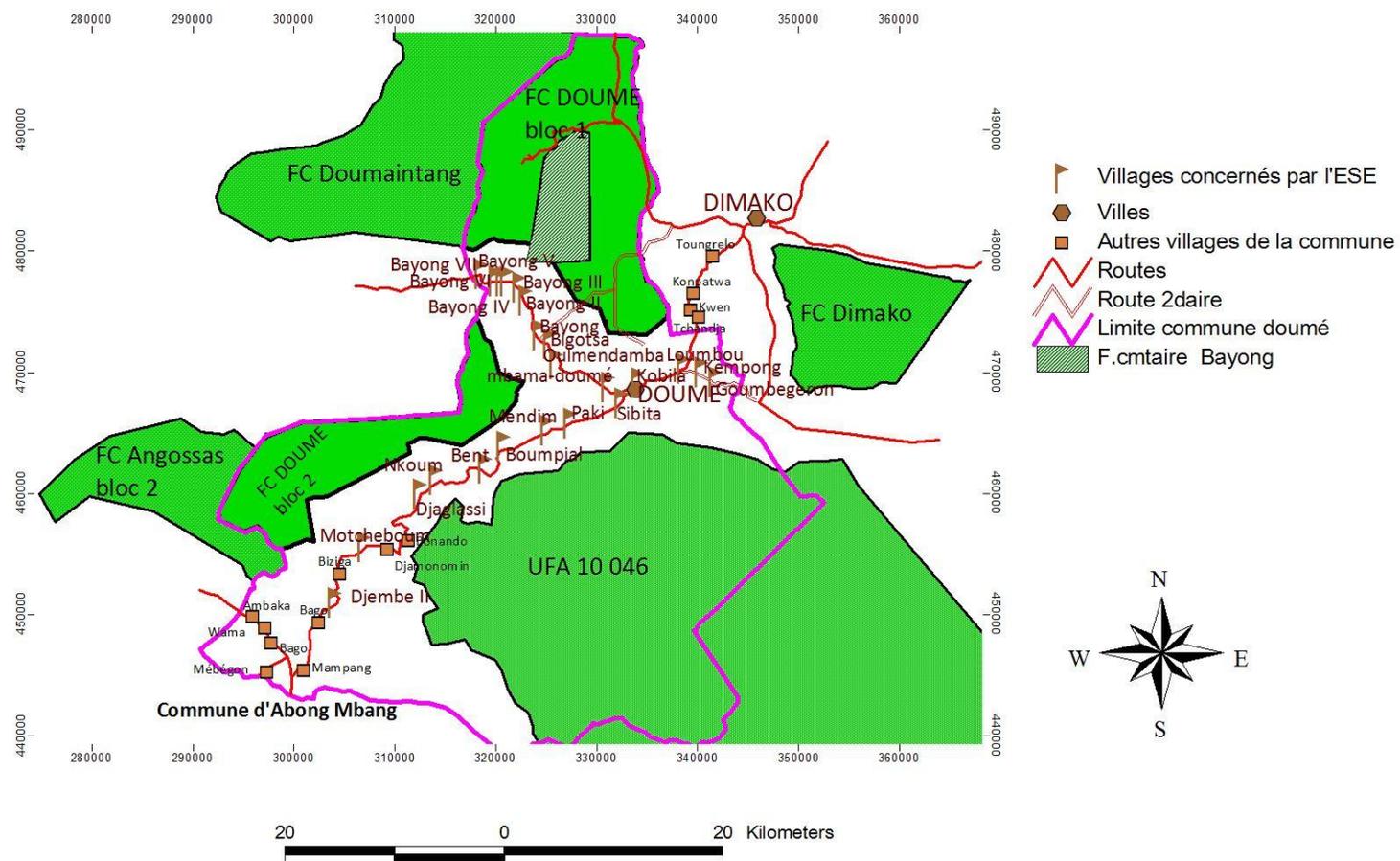
2.7 Analyse des données et rédaction du rapport

Les données des enquêtes ont été analysées à l'aide du logiciel Excel et les données cartographiques ont été traitées avec le logiciel Arcview 3.2. Ce qui nous a permis de rédiger un 1^{er} draft du rapport et de le finaliser par l'intégration des commentaires issus de l'appréciation faite par l'équipe du CTFC.

3 DESCRIPTION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE

3.1 Localisation de la commune, des villages et de la forêt communale

Elle est résumée dans la carte 1 ci -après :



Carte 1 : Description de l'espace géographique

La Commune de Doumé est située dans l'arrondissement de Doumé, département du Haut Nyong, région de l'Est Cameroun. Elle se trouve à 58 km d'Abong Mbang et à 57 km de Bertoua. Elle s'étale sur une superficie de 2500 km²

Elle est limitée :

- Au Nord par l'arrondissement de Ndiang
- Au Sud par l'arrondissement d'Abong Mbang
- A l'Est par l'arrondissement de Dimako
- A l'Ouest par l'arrondissement de Doumaintang
- Au Sud-ouest par l'arrondissement d'Angossas

La commune de Doumé compte plusieurs villages dont 23 ont été retenus pour la réalisation de l'étude. Ces villages sont pour la plupart situés sur les axes Bertoua-Doumé et Doumé-Nguelemedouka.

La forêt communale de Doumé s'étend sur 40 700 ha et est constituée de 02 blocs. Le bloc 1 d'une superficie de 25 810 ha partage ses limites avec la forêt communautaire de Bayong, la forêt communale de Doumaintang et l'arrondissement de Dimako. Le bloc 2 quant à lui est limitrophe à la forêt communale d'Angossas et s'étend sur 14 890 ha. Les blocs à classer comme forêt communale sont ainsi directement limitrophes à d'autres parcelles destinées aux mêmes fins dans les communes de Doumaintang et d'Angossas, et à l'arrondissement de Dimako. Cette situation laisse présager des défis d'une gestion pour la FC de Doumé et des nécessités consensuelles avec les populations du côté de Dimako qui auraient peut des droits d'usage coutumiers dans l'espace de la forêt en question.

4 DESCRIPTION DU MILIEU PHYSIQUE

4.1 Climat

Le climat rencontré dans la localité de Doumé est équatorial de type guinéen, caractérisé par :

- Les pluviométries annuelles sont comprises entre 1500 et 2000 mm. Les 02 saisons pluvieuses de la localité sont intercalées par deux saisons sèches et réparties comme suit sur l'année :

- une grande saison sèche allant de mi Novembre à mi Mars ;
- une petite saison de pluie de la deuxième moitié de Mars à fin mai ;
- une petite saison sèche de début Juin à la première moitié d'Août ;
- une grande saison de pluie de la deuxième moitié d'Août à la quinzaine de Novembre.

- La température moyenne annuelle est de 25°C avec une amplitude de 2,4°C. Elle varie entre 25° et 30°C de Mars à Novembre. Décembre à Février sont les mois les plus chauds où on peut atteindre 35°C.

- Le cycle des saisons est essentiellement régi par les déplacements annuels du front intertropical (FIT), entre les zones de convergence de l'alizé austral (mousson, humide, en provenance de l'anticyclone de Sainte-Hélène) et de l'alizé boréal (harmattan, sec, issu de l'anticyclone saharien). Sur le bassin du Nyong de ces déplacements, il en résulte des vents sec de Décembre à Février, des vents relativement humides de Mars à Juillet, humides d'Août à octobre et relativement sec en Novembre.

4.2 Pédologie

Le bassin du Nyong appartient au domaine latéritique (villages Kempong, Bayong IV, BayongV, Bayong VI et Bayong VII). Les sols des villages étudiés sont essentiellement ferrallitiques avec une forte teneur en argile ce qui les confèrent une grande capacité de rétention d'eau et aussi une teneur élevée en humus issus de la décomposition des végétaux et des matières organiques ; d'où leur fertilité. La particularité de la localité est la présence accentuée des zones hydromorphes qui sont à l'origine de la pluralité des marécages, l'on note aussi la présence des pierres précieuses (village Bent) et quelques points sablonneux (villages Bent et Djaglassi).

4.3 Végétation

La commune se trouve dans une zone de forêt dense sempervirente ; on note toute fois quelques points herbacés résultats des jachères pratiquées par les populations riveraines. Les espèces forestières dominantes le plus rencontrées sont classées dans le tableau suivant par ordre d'abondance :

Tableau 5 : Espèces d'arbres rencontrées dans la forêt par ordre d'abondance

N° D'ORDRE	NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES
1	Ayous	<i>Triplochyton scleroxylon</i>
2	Sapelli	<i>Entandrophragma cylindricum</i>
3	Bete	<i>Mansonia altissima</i>
4	Iroko	<i>Milicia excelsa</i>
5	Fraké	<i>Terminalia superba</i>
6	Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>
7	Padouk	<i>Pterocarpus soyauxii</i>
8	Sipo	<i>Entandrophragma utile</i>
9	Lotofa/Nkanang	<i>Sterculia rhinopetala</i>
10	Kossipo	<i>Entandrophragma candollei</i>
11	Doussié	<i>Azelia pachyloba</i>
12	Bibolo	<i>Syzygium sp</i>
13	Tali	<i>Erythroleum ivorense</i>
14	Ebene	<i>Diospyros crassiflora</i>
15	Okan	<i>Cylicodiscus gabonensis</i>
16	Movingui	<i>Distemonanthus benthamianus</i>
17	Ilomba	<i>Pycnanthus angolensis</i>
18	Latie	<i>Amphimas ferrugineus</i>
19	Bossé	<i>Guarea sp</i>
20	Limbali	<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>
21	Angongui	<i>Antrocaryon klaineanum</i>
22	Essingan / Bubinga	<i>Guibourtia tessmannii</i>
23	Makoré / Douka	<i>Tieghemella africana</i>
24	Fromager	<i>Ceiba pentandra</i>

4.4 Faune

La forêt riveraine des villages est caractérisée par une variété d'espèces fauniques (Cf. tableau 6) ; dont les plus abondantes sont : le lièvre, le porc-épic, les antilopes, et divers primates.

La famille des rongeurs est très représentative dans la forêt : Les lièvres et les porcs – épics maintiennent un taux de rencontre très élevé tandis que les hérissons et rats palmistes régulièrement chassés tendent à se raréfier. Cette forêt est aussi caractérisée par sa pluralité en primates avec une abondance très élevée des chimpanzés et gorilles contrairement aux autres espèces de singes sur lesquelles les effets du braconnage se font de plus en plus ressentir. On a également des herbivores (diverses antilopes, éléphants, *etc.*) ; les reptiles (boa, vipères, crocodiles, *etc.*) ; et les omnivores (prévalence des sangliers). Il va de soi que des mesures devront être prises afin que l'aménagement de la forêt communale n'affecte pas négativement le potentiel faunique. Le tableau 6 ci-après récapitule les espèces existantes dans la localité, en insistant sur les différentes appellations vernaculaires.

Tableau 6 : Récapitulatif des animaux rencontrés dans la région

N°	NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES	NOMS VERNACULAIRES
1	Céphalophe bleu (communément appelé lièvre)	<i>Cephalophus monticola</i>	Tiem/Koueyi/Tian/Tsind
2	Porc-épic/Athérure	<i>Atherurus sp</i>	Koul/Kombo/Ngouambe
3	Antilope	<i>Cephalophus sp</i>	Djame
4	Chimpanzé	<i>Pan troplodytes</i>	Utsi/gouake
5	Gorille	<i>Gorilla gorilla</i>	Wag/Tsilo/Nti
6	Sanglier	<i>Potamochoerus porcus</i>	Nkou'ou a djougou/nkoua
7	Boa (qui est en fait le python)	<i>Python sebae</i>	Mpouam/Pome
8	Taupe	<i>Talpa sp</i>	Kouchi
9	Singe	<i>Cercopithecus Sp</i>	Kem
10	Hérisson	<i>Thryonomis swinderianus</i>	Koul
11	Eléphant	<i>Loxodonta africana</i>	Chokou
12	Crocodile	<i>Mecistops cataphra</i>	Djolo
13	Rats palmistes	<i>Rattus rattus</i>	Tha
14	Hippopotame	<i>Hypopotamus sp</i>	/
15	Vipère	<i>Bitis gabonensis</i>	Youl

5 DESCRIPTION DU MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

5.1 Historique

5.1.1 Historique de la commune et des villages riverains

Créée par l'arrêté N° 230 du 07 Juin 1955, la commune de Doumé à l'origine était composée de Nguélemendouga, Dimako, Doumaintang, Mbama et Doumé. De 1955 à 1960, c'est-à-dire avant l'indépendance du Cameroun, les anciens Administrateurs d'Outre-mer jouaient les rôles de Maire.

De 1960 à 1961, les Chefs de subdivisions étaient en même temps des Maires. C'est qu'ainsi qu'en 1961 le Conseil Municipal va être renouvelé. A cette même date, le premier Maire autochtone monsieur MABAYA Jean Baptiste sera élu.

5.1.2 Historique du massif de la forêt communale

Le projet de classement de la FC de Doumé a été initié en 2008, et est au moment de cette étude, rendu à l'étape 2 (avis au public). Ce processus a été retardé par plusieurs obstacles, qui ont nécessité à chaque fois une redélimitation du massif en question.

Tous ces obstacles étaient chacun en relation soit avec la forêt communautaire en exploitation dans la commune de Doumé et en même temps limitrophe ; soit avec la reconnaissance des limites avec les autres communes riveraines qui sont aussi limitrophes au massif forestier à classer. Aujourd'hui toutes ces questions sont réglées, et le processus devrait suivre son cours normal à l'avenir.

5.2 Démographie

5.2.1 Tendances démographiques

Le tableau ci-après résume le nombre d'habitants par village de 1980 à 2000. Cette dernière date correspond au dernier recensement organisé par Plan Cameroun

Tableau 7: Nombre d'habitant par village entre 1980 et 2000

NOMS DES VILLAGES	NOMBRE D'HABITANTS en 1980	NOMBRE D'HABITANTS en 1990	NOMBRE D'HABITANTS en 2000
BENT	/	/	554
SIBITA	1000	1400	1700
PAKI	700	900	1500
BOUMPIAL	420	560	723
MEMDJIM	200	450	700
BAYONG I	500	350	392
MBAMA-NDOUME	3 500	6500	7000
OULMENDAMBA	100	150	350
BAYONG III	100	130	180
BIGOUTSA	30	100	200
LOUMBOU	540	590	672
KOBILA	540	630	736
KEMPONG	380	440	524
GOUMBEGERONG	560	625	752
BAYONG IV	140	150	165
BAYONG V	200	250	349
BAYONG VI	99	99	192
BAYONG VII	50	70	149
NKOUM	1003	1466	2000
DJAGGLASSI	325	566	925
MOUTCHEBOUM	/	/	2000
DJEMBE II	206	377	600
BAYONG II	120	180	400
TOTAL	10 713	15 983	22 763

La population des (23) villages est estimée à vingt deux mille sept cent soixante trois habitants avec des zones de forte concentration (Mbama-doumé, Moutcheboum, Nkoum, Sibita et Paki) et des zones faiblement peuplées (Bayong VII , Bayong IV, Bayong III, Bayong VI, Bigoutcha). Dans chaque village on observe une augmentation de la population au fil des ans sauf à Bayong I où l'observe une régression en 1990 et une minime augmentation en 2000. Cela pourrait être dû aux migrations vers des horizons meilleurs ou lors de la création des autres Bayong.

Le régime matrimonial le plus courant est la monogamie avec l'homme comme chef de famille. Au niveau de la quantification, le genre masculin est plus représenté que le féminin ceci à cause sans doute du fait que les hommes rentrent dans leur village faire les champs à cause des conditions de vie difficiles en ville. De l'analyse de la composition familiale, il en ressort que la population est très jeune avec une moyenne de 65 enfants pour 12 ménages autrement dit, la moyenne d'enfants par ménage est de cinq (5).

Au fil de ces dernières années, la localité n'a pas connu un fort taux d'accroissement bien au contraire l'on assiste de plus en plus à des mouvements migratoires des jeunes vers les grandes métropoles. Ces migrations sont généralement dues au sentiment d'insécurité liée à la menace de la sorcellerie, et à l'incertitude de l'avenir. En effet, à l'exception de la vocation agricole, les villages n'offrent pas assez d'opportunité d'émergence professionnelle. Les villes de Doumé, Bertoua, Abong Mbang et Yaoundé deviennent alors des pôles d'attraction potentiels pour ces jeunes. Une autre raison de déplacement, particulièrement pour les jeunes filles sont les départs en mariage.

5.2.2 Qualité de l'habitat et conditions générales

Le logement villageois reste encore dérisoire avec des bâtiments construits en matériaux provisoires. On note une prédominance des habitations en terre battue, quelques constructions en planches et une pointe de maisons en matériaux semi durs.

5.2.3 Composition ethnique des communautés

Si on s'en tient à la composition ethnique depuis les années 80, on constate que le phénomène migratoire est resté infime dans la localité. Les communautés installées dans les (23) villages sont composées de (02) grands groupes ethniques et de (02) ethnies minoritaires :

- Les Maka : c'est l'ethnie dominante, elle est présente dans tous les villages et constitue plus de 70% des habitants de la localité.
- Les Bakoum : présents dans les villages de Mendjim, Kobila, Sibita, Paki (fief de l'ethnie), Mbama-Doumé, Loumbou, Kempong, Goumbegeon, *etc.*). Elle constitue environ 20% de la population de la localité.
- Les Baka installés à Bigoutcha, « Haoussa » à Sibita et quelques Nigériens à Paki qui constituent les tribus minoritaires.

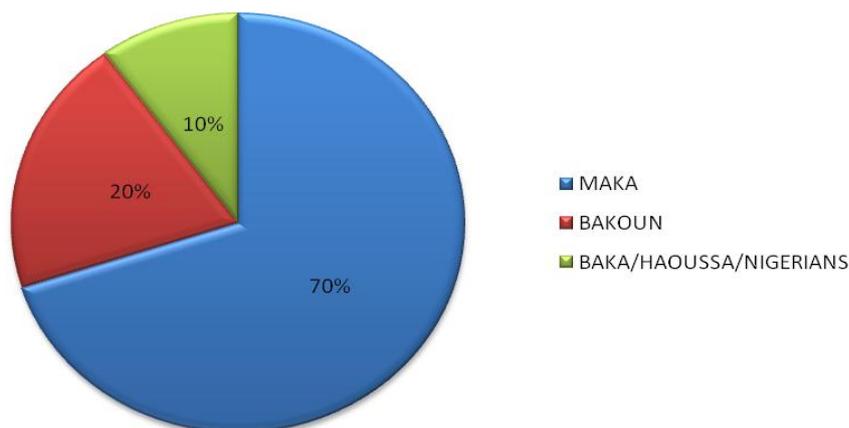


Figure 1 : représentation ethnique des communautés en 2000

5.2.4 Composition religieuse des communautés

L'on note la présence de deux grandes doctrines religieuses dans la localité :

- le christianisme avec un grand accent sur la religion catholique pratiquée dans l'ensemble des villages et quelques groupes protestants tels que : l'Eglise Presbytérienne du Cameroun (EPC) ; l'église Apostolique et autres nouvelles églises dites réveillées ;
- l'islam est beaucoup plus pratiqué par les groupes ethniques venus du Nord Cameroun et les Nigériens. Le tableau suivant va ressortir pour chaque village la ou les religion(s) pratiquées ainsi que les différentes ethnies

Tableau 8: Représentation ethnique et religieuse par village

NOMS DES VILLAGES	RELIGIONS PRESENTES	ETHNIES
BENT	Catholique	Maka
SIBITA	Catholique	Maka, Bakoum, Haoussa
PAKI	Catholique	Bakoum, Nigérian
BOUMPIAL	Catholique, protestant	Maka
MEMDJIM	Catholique	Bakoum
BAYONG I	Catholique	Maka
MBAMA-NDOUME	Adventiste Catholique	Maka
OULMENDAMBA	Catholique	Maka
BAYONG III	Catholique	Maka
BIGOUTSA	Catholique	Baka
LOUMBOU	Catholique	Bakoum

NOMS DES VILLAGES	RELIGIONS PRESENTES	ETHNIES
KOBILA	Catholique	Maka, Bakoum
KEMPONG	Catholique	Bakoum
GOUMBEGERONG	Catholique	Bakoum
BAYONG IV	Catholique	Maka
BAYONG V	Catholique, Protestants	Maka
BAYONG VI	Catholique	Maka
BAYONG VII	Catholique	Maka
NKOUM	Catholique, Protestant, Pentecôtiste	Maka
DJAGLASSI	Catholique, Protestant, Eglise éveillée	Maka
MOUTCHEBOUM	Catholiques, protestants	Maka
DJEMBE II	Catholique	Maka
BAYONG II	Catholique, Adventiste	Maka

Les habitants de ces localités sont majoritairement catholiques et toutes les ethnies pratiquent cette religion. On a également des protestants et des églises éveillées dans certains villages.

5.3 Description du cadre institutionnel des secteurs de base

5.3.1 Education

Les infrastructures scolaires sont assez peu nombreuses comme le montre le tableau ci-après. Toutes les écoles primaires publiques ont un Directeur et le salaire de certains enseignants vacataires est supporté par l'association des parents d'élèves et enseignants (APEE).

Tableau 9 : Répartition des établissements fonctionnels par village

NOMS DE VILLAGES	ETABLISSEMENTS FONCTIONNELS					
	Ecoles primaires publiques	Ecoles primaires privées	Ecoles maternelles	C.E.S	Lycées	Collèges
BENT	1	0	1	0	0	0
SIBITA	1	0	1	0	0	0
PAKI	1	0	1	0	0	0
BOUMPIAL	1	0	0	0	0	0
MEMDJIM	1	0	0	0	0	0
BAYONG I	0	0	0	0	0	0
MBAMA-DOUME	1	1	0	0	0	0
OULMENDAMBA	1	0	0	0	0	0
BAYONG III	0	0	0	0	0	0
BIGOUTCHA	0	0	0	0	0	0
LOUMBOU	1	0	0	0	0	0
KOLIBA	1	0	0	0	0	0
KEMPONG	0	0	0	0	0	0
GOUMBEGERONG	1	0	0	1	0	0
BAYONG IV	1	0	0	0	0	0
BAYONG V	0	0	0	0	0	0
BAYONG VI	1	0	0	0	0	0
BAYONG VII	0	0	0	0	0	0
NKOUM	0	1	0	0	0	0
DJAGLASSI	1	0	1	0	0	0
MOUTCHEBOUM	1	0	1	1	0	0
DJEMBE II	1	0	0	0	0	0
BAYONG II	1	0	0	0	0	0
TOTAL	16	2	5	2	0	0

Du tableau ci-dessus, il ressort que les villages faisant l'objet de l'ESE possèdent les infrastructures scolaires insuffisantes. L'école maternelle reste encore embryonnaire avec seulement (5) établissements répartis dans les villages de : Bent, Sibita, Paki, Djaglassi et Moutcheboum. Les établissements primaires plus répandus sont surtout marqués par une absence de certaines classes du cycle primaire. Le cycle secondaire est quasi inexistant avec la présence de deux établissements dont le niveau scolaire maximal est le premier cycle du

secondaire (C.E.S) à Moutcheboum et Goumbégerong. Ainsi, la majorité des enfants vont effectuer leurs études secondaires à Doumé, Abong Mbang ou Bertoua

Il est à noter que certains villages tels que Bayong VII, Bayong V, Bayong I, Bayong III, Bigoutcha et Kempong sont dépourvus d'infrastructures scolaires.

Les partenaires qui appuient le secteur de l'éducation dans la zone sont Plan Cameroun, la mission catholique de Doumé, la commune et la GTZ. Dans certains villages, les élites apportent également une aide dans le secteur. Le tableau suivant ressort ces appuis pour chaque village.

Tableau 10 : Appui du secteur de l'éducation

VILLAGES	TYPE D'APPUI AU SECTEUR EDUCATION	STRUCTURE QUI APPUI
BAYONG IV	Matériel didactique, construction bâtiment	Plan Cameroun
BENT	Construction classe, point d'eau, fourniture scolaire	Plan Cameroun
LOUMBOU	Construction classe, fourniture, réfection des bâtiments	Plan Cameroun
BAYONG I	Pas d'école, les enfants fréquentent à Doumé 9Km ou à Oulmendamba 3Km	La mission appui la scolarité
BAYONG III	Pas d'école, les enfants vont à l'école à Bayon4	La mission appui la scolarité
MBAMA-DOUME	Paiement scolarité (mission) Construction classe (plan Cameroun)	Mission + Plan Cameroun
OULMENDAMA	Paiement de la scolarité	mission
BOUMPIAL	Matériel didactique Construction des latrines	Plan Cameroun
SIBITA	Construction de la pompe	Plan Cameroun
BAYONG V	Pas d'école. Appui en fournitures, Construction des bâtiments et puits	Plan Cameroun
BAYONG VI	Pas d'école. Les enfants vont à Bayong4 à 1Km	Plan Cameroun appui en construction des bâtiments et matériels didactiques
NKOUM	Fournitures scolaires Parrainage des enfants	Plan Cameroun
MENDJIM	Construction des salles de classe	commune
PAKI	Fournitures, construction des salles classe, pompes d'eau	Plan Cameroun ONG camerounaise
DJAGLASSI	Matériel didactique, formation des enseignants	AMIS ALLEMAND en matériel didactiques
BIGOUTCHA	Pas d'école	Appui de la mission pour scolarité des enfants
BAYONG VII	Pas d'école. Appui en construction de bâtiment et matériel didactiques	Plan Cameroun
GOUMBEGERON	Construction de 2 salles de classe	Plan Cameroun

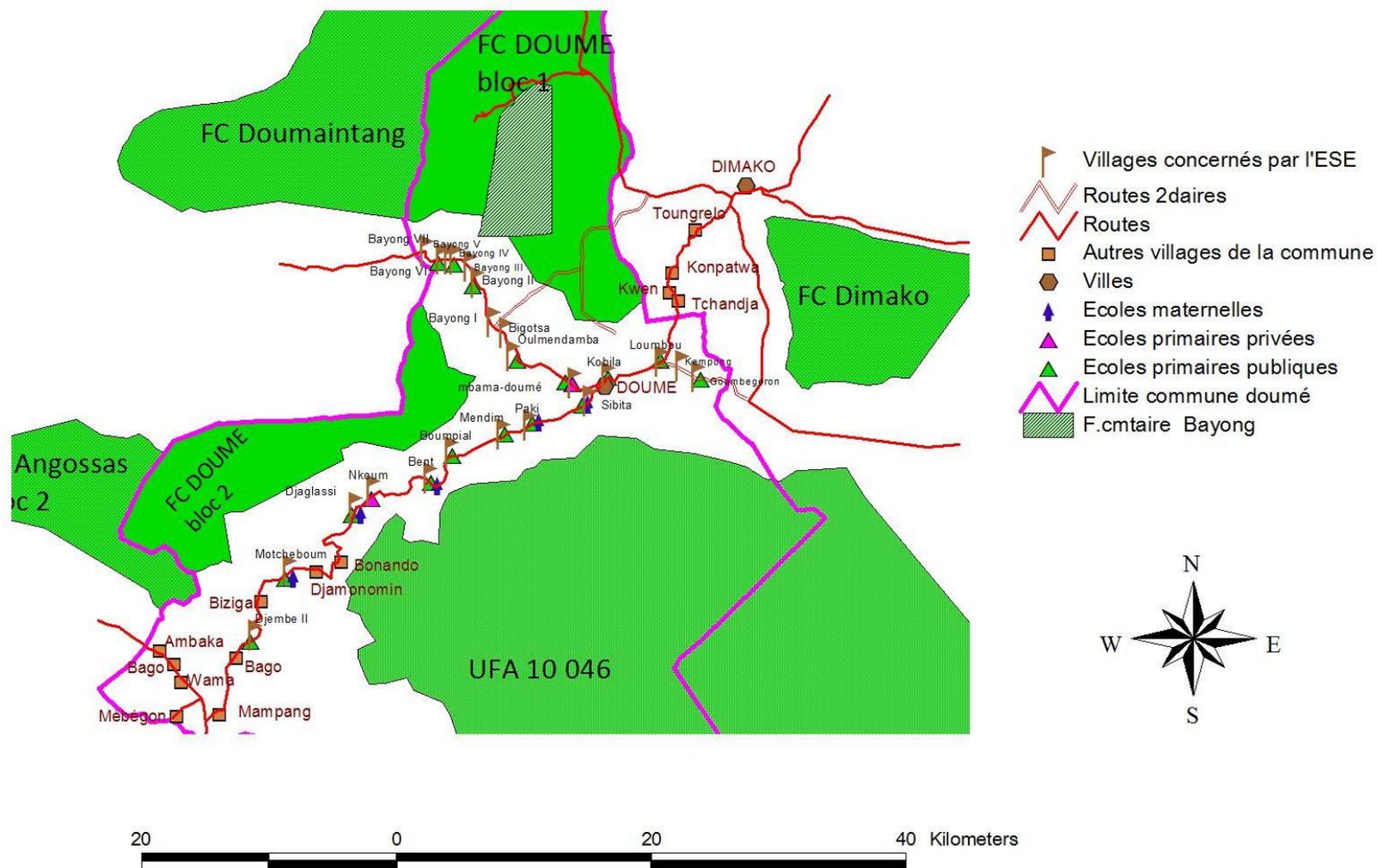
L'équipement des établissements et la qualification des enseignants dans les différents villages concernés par l'étude sont regroupés dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Types d'infrastructures scolaires

VILLAGES	TYPES D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	ETAT DES INFRASTRUCTURES	NBRE ENSEIGNANT	QUALIFICATION ENSEIGNANTS	OBSERVATIONS
BAYONG 4	06 salles de classe école Primaire	2 bons 4 mauvais	3	Instituteurs contractuels	Les 03 enseignants sont payés par l'Etat
	Latrine	bon		/	
BENT	Aire de jeu	délabrée	5	Capiem	On a 05 classe pour l'école primaire et 01 pour l'école maternelle. Aucune infrastructure à l'école maternelle. 04 enseignants payés par l'Etat et 01 par APEE
	Point d'eau	En panne			
	03 salles de classe	Semi-dure			
	03 salles de classe	provisoires			
LOUMBOU	Salle de classe Ecole Primaire	Bon(en dur)	05	Instituteurs vacataires	Manque de latrine 03 enseignants payés par l'Etat 02 payés par l'APEE Les élèves du secondaire vont à Doumé
BAYONG I	Pas d'école				
BAYONG III	Pas d'école				
MBOMA-DOUME	▪Salle de classe école primaire	bon	02	/	02salles en constructions à l'école publique
	▪Salle de classe école catholique	bon	08	/	
ORULMEND AMBA	1 salle de classe Ecole primaire	bon	02	Capiemps	Besoin de salle de classe Enseignants payés par l'ETAT
BOUMPIAL	6 classes	délabrés	/	/	Manque de logement pour enseignants
	Aire de jeu	fonctionnel			
	Latrines	fonctionnels			
SIBITA	Ecole primaire 02 salles de classes	bon	/	/	Latrines non fonctionnelles
	Ecole maternelle, 03 salles de classes	provisoire			
	Pompes	En panne			
BAYONG V	Pas d'école				
BAYONG VI	Pas d'école				
MOTCHEBOUM	Ecole primaire de 05 salles de classes	Très mauvais	06	/	Pas d'aire de jeu à l'école primaire et besoin en table banc au CES et en salle de classe Enseignants payés par l'Etat
	CES de 04 salles de classes	Bon	/		
	Latrines école primaire	mauvais			
NKOUM	01 école catholique 06 salles de classes	bon	06	/	
MENDJIN	01 école primaire 02 salles de classes	Mauvais états	03	Etat commune, APEE	La qualification pas remplie

VILLAGES	TYPES D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	ETAT DES INFRASTRUCTURES	NBRE ENSEIGNANT	QUALIFICATION ENSEIGNANTS	OBSERVATIONS
DJEMBE II	01 école primaire 03 salles de classes	passable	04	Capiemps	Pris en charge par l'Etat
	Aire de jeu	bon			
	Latrine	mauvais			
DJAGLASSI	01 école primaire 03 salles de classes	bon	03	(IC) capiemps	Besoin de 03 classes Instituteurs payés par l'ETAT
	Ecole mater nelle non fonctionnel				
PAKI	01 école primaire 04 salles de classes	bon	/	/	
	Aire de jeu	praticable			
	Pompe	fonctionnelle			
	Ecole mater nelle 02 classes	provisoire			
BAYONG2	01 école primaire 03 classes	02 bons 01 mauvais	02	01IC BEPC 01 CEP	01 enseignant est payé par l'ETAT Les enfants vont également à l'école à Bayon4 à 3Km
BIGOUTCHA	Pas d'école				Les enfants vont à Doumé à 9Km
KEMPONG	Pas d'école				Les enfants vont à Loumbou ou Goumbegèrou 2Km
BAYONG 7	Pas d'école				Les enfants vont à Bayon4 (3Km) 1heure de marche
KOBILA	1 école primaire de 2 classes	bon	4	2 capiemps 2 maitres de	Un payé par l'ETAT 12 par l'APEE
	latrine	bon			
GOUNBEGER ON	1 école primaire 5 salles de classes	2 bons 3 mauvais	4	3 Capiemps 1 maitre de baremt(BEPC)	→ payé par l'ETAT → APEE
	Latrines	bonnes			

La carte ci-dessous ressort la répartition géographique des infrastructures scolaires. On enregistre également 02 établissements non fonctionnels : une école maternelle à Djaglassi pour manque de bonne volonté des villageois et une ACAPE (association qui s'occupe de l'éducation des enfants en âge préscolaire à Loumbou pour manque de financement pour supporter le salaire des enseignants.



Carte 2 : Répartition géographique des établissements scolaires dans les villages.

5.3.2 Santé

Les structures sanitaires sont uniquement présentent sous la forme de Centre de Santé Intégré (CSI) comme résumé dans le tableau ci-après.

Tableau 12 : Infrastructures sanitaires

NOMS DE VILLAGES	INFRASTRUCTURES SANITAIRES		
	CENTRE DE SANTE INTEGRE	CASE COMMUNAUTAIRE	HOPITAL
BENT	0	0	0
SIBITA	1	0	0
PAKI	0	0	0
BOUMPIAL	En construction	0	0
MEMDJIM	0	0	0
BAYONG I	0	0	0
MBAMA-DOUME	1	0	0
OULMENDAMBA	0	0	0
BAYONG III	En construction	0	0
BIGOUTCHA	0	0	0
LOUMBOU	0	0	0
KOLIBA	0	0	0
KEMPONG	0	0	0
GOUMBEGERONG	1	0	0
BAYONG IV	0	0	0
BAYONG V	0	0	0
BAYONG VI	0	0	0
BAYONG VII	0	0	0
NKOUM	1	0	0
DIAGLASSI	0	0	0
MOUTCHEBOUM	1	0	0
DJEMBE II	0	0	0
BAYONG II	0	0	0
TOTAL	5	0	0

Des vingt trois (23) villages seulement cinq (Goumbégerong, Nkoum , Moutcheboum , Sibita et Mbama-doumé) sont dotés d'un CSI fonctionnel. Dans les villages de Bayong III et Boumpial, les CSI sont encore en construction. En plus les bâtiments sont en état de ruine. L'approvisionnement en médicaments assuré par le CAP.Est (Centre d'Approvisionnement Provincial) de Bertoua est aussi irrégulier qu'insuffisant. D'autre part le personnel en fonction dans ces centres (infirmiers et aides soignant(e)s) n'est pas assez qualifié pour les cas de maladies graves ceci étant, les malades vont se soigner le plus souvent à l'hôpital de district de Doumé, à l'hôpital de la mission catholique de Doumé, à Abong Mbang ou encore à l'hôpital régional de Bertoua. Cet éloignement pourrait expliquer le fait que la médecine traditionnelle soit très utilisée dans le traitement de maladies. Les plantes les plus utilisées entre autres sont : le goyavier ; l'aloès verra ; le sapelli ; le padouk rouge et le Bosse. Ces CSI reçoivent un appui de l'ACMS (Association Camerounaise du Marketing Social), de Plan Cameroun, de la mission catholique de Doumé en termes de médicaments de première nécessité et de vaccin. Malgré tout cela, les populations s'approvisionnent en grande partie chez les vendeurs de médicaments ambulants. Ce qu'il faut aussi remarquer c'est que les CSI se trouvent seulement dans les villages situés sur l'axe goudronné en majorité proche de Doumé. Les autres villages situés sur l'axe non bitumé (menant à Doumaintang) sont lésés.

Les infrastructures sanitaires sont insuffisantes en termes de qualité et de quantité. La Commune de Doumé est couverte par un District de santé¹ (le District de Santé de Doumé), qui est créée en 1933. Le district de santé de Doumé compte un (01) hôpital de district, trois (03) centres de santé intégrée (CSI) publics fonctionnels, deux (02) en construction et un (01) centre de santé catholique.

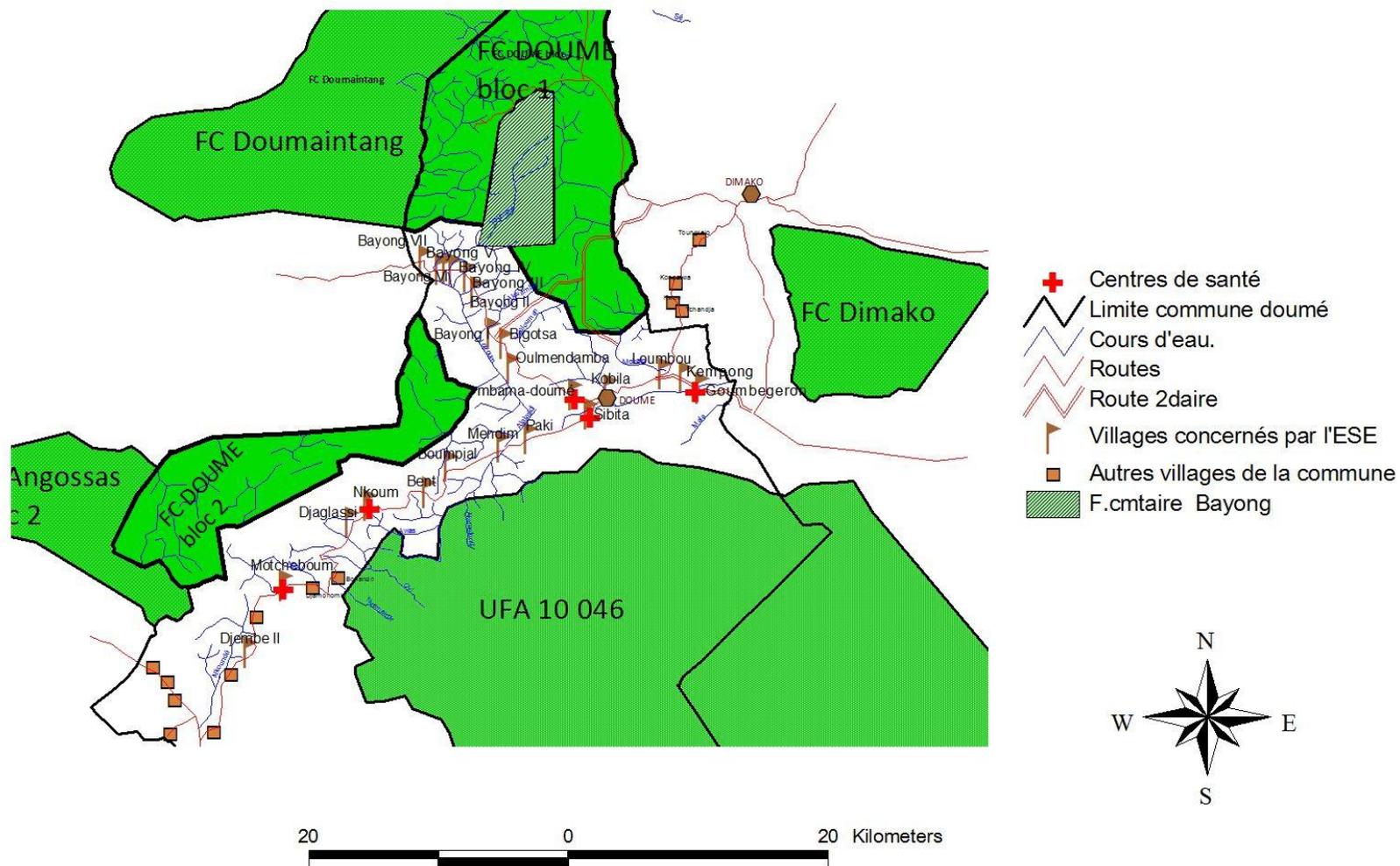
Tableau 13 : Situation du personnel du district de santé de Doumé

Personnel	Nombre	Lieu de service
Médecin	01	District de santé
Infirmiers diplômés d'état	02	
Infirmier breveté	01	
Aides soignants	03	

¹ Le district de santé (DS) découle de la politique de santé du Cameroun énoncée dans la déclaration nationale de la mise en œuvre des soins de santé primaires (SSP) du 25/01/1993 et le décret présidentiel du 07/03/1995 organisant les services de santé de base en DS.

Personnel	Nombre	Lieu de service
Médecins	02	Hôpital du district de Doumé
Infirmiers diplômés d'état	04	
Infirmiers brevetés	02	
Accoucheuses	02	
Technicien adjoint de laboratoire	03	
Aide soignants	02	
Agent de l'état	01	
Infirmier breveté chef de centre	01	CSI de Goumbegeon
Infirmier diplômé d'état chef de centre	01	CSI de Nkoum
Aide soignant chef de centre	01	CSI de Motcheboum

La répartition géographique des différents CSI est présentée dans la carte ci-après :



Carte 3 : Répartition géographique des Centres de Santé Intégrés

5.3.3 Approvisionnement en eau

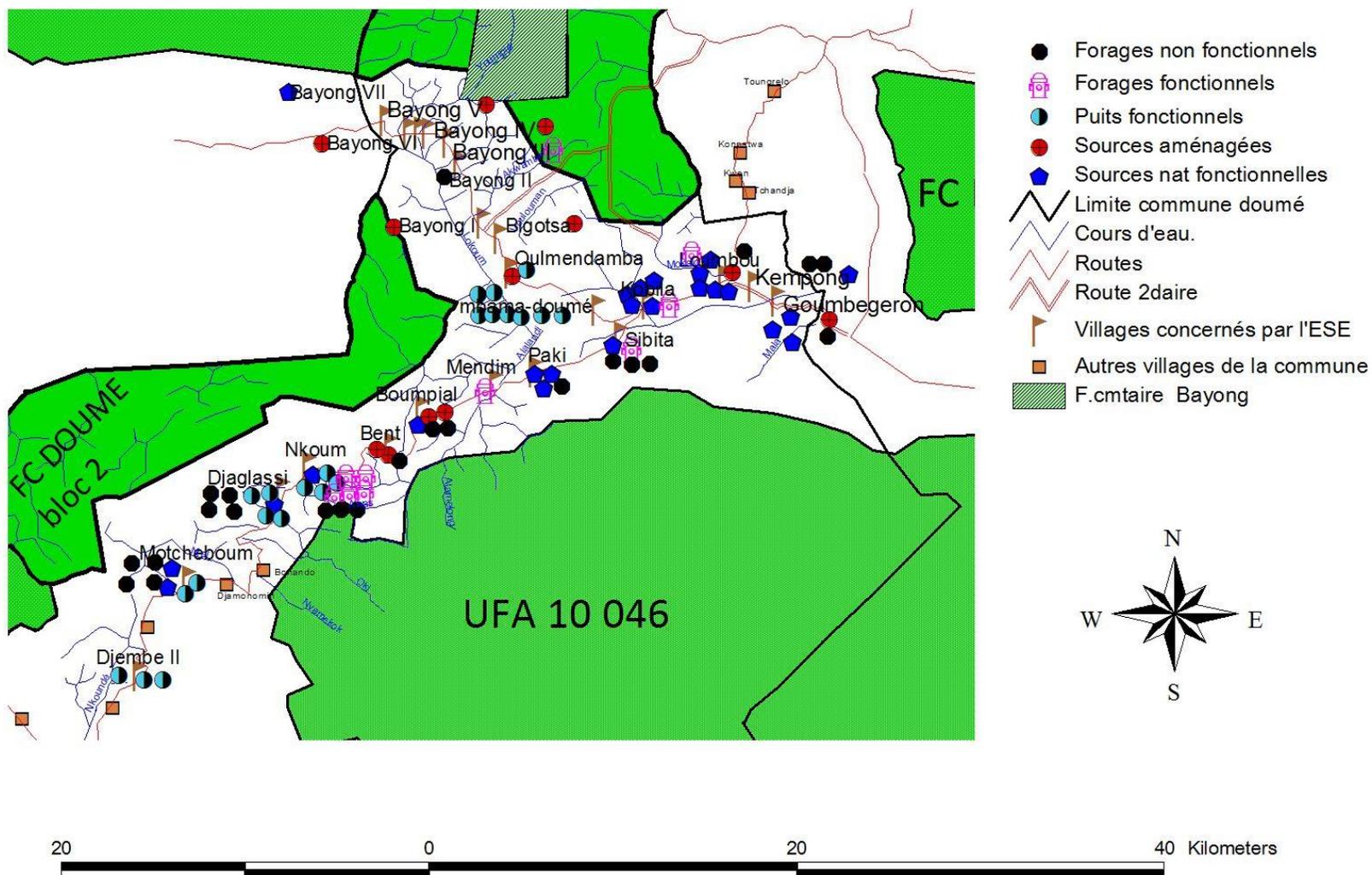
L'approvisionnement en eau des populations de la commune de Doumé est comme partout ailleurs un défi à relever. Les villageois dans certains villages peinent au quotidien pour trouver de l'eau potable. Le tableau suivant regroupe pour chacun des villages les différentes sources d'approvisionnement en eau et renseigne sur leur état.

Tableau 14 : Approvisionnement en eau

NOMS DE VILLAGES	EAU							
	SOURCES NATURELLES		SOURCES AMENAGEES		PUITS		POMPES OU FORAGES	
	Fonctionnelles	Non Fonctionnelles	Fonctionnelles	Non Fonctionnelles	Fonctionnels	Non Fonctionnels	Fonctionnelles	Non Fonctionnelles
BENT	0	0	2	0	0	0	0	1
SIBITA	1	3	0	0	0	0	1	3
PAKI	3	6	0	0	0	0	0	1
BOUMPIAL	1	0	2	0	0	0	0	2
MEMDJIM	0	0	0	0	0	0	1	0
BAYONG I	0	0	1	0	0	0	0	0
MBAMA-NDOUME	0	0	0	0	8	5	0	0
OULMENDAMBA	0	0	1	0	1	1	0	0
BAYONG III	0	0	0	0	0	0	1	0
BIGOUTSA	0	0	1	0	0	0	0	0
LOUMBOU	5	0	1	0	0	0	1	1
KOLIBA	5	0	0	0	0	0	1	0
KEMPONG	1	0	0	0	0	0	0	2

NOMS DE VILLAGES	EAU							
	SOURCES NATURELLES		SOURCES AMENAGEES		PUITS		POMPES OU FORAGES	
	Fonctionnelles	Non Fonctionnelles	Fonctionnelles	Non Fonctionnelles	Fonctionnels	Non Fonctionnels	Fonctionnelles	Non Fonctionnelles
GOUMBEGERONG	3	0	1	0	0	0	0	1
BAYONG IV	0	0	1	0	0	1	0	0
BAYONG V	0	0	1	0	0	0	0	0
BAYONG VI	0	0	1	0	0	0	0	0
BAYONG VII	1	0	0	0	0	1	0	0
NKOUM	1	0	0	0	4	2	5	3
DJAGLASSI	1	0	0	0	4	3	0	4
MOUTCHEBOUM	2	0	0	0	2	0	0	4
DJEMBE II	0	0	0	0	3	0	0	0
BAYONG II	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	24	9	12	0	22	13	10	23

L'accès à l'eau potable est encore très difficile. Malgré les appuis de Plan Cameroun, CARE, Vivre et Eau et l'Union Européenne, dans certains villages les populations parcourent des longues distances à la recherche de la denrée rare. Certains, s'approvisionnent uniquement dans les sources non aménagées ou des puits avec une qualité d'eau douteuse, et s'exposent ainsi à des maladies. La disposition spatiale des différents points d'eau fonctionnels et non fonctionnels est représentée sur la figure ci-dessous :



Carte 4 : Différents points d'approvisionnement en eau dans les villages.

A la lecture de la carte de l'eau, on constate une inégale répartition des points d'eau potable (forages ou puits fonctionnels). En effet les villages situés le long de l'axe bitumé (Abong-Mbang_Doumé_Bertoua), ont le plus accès à l'eau potable; tandis que pour les autres villages les populations s'approvisionnent dans les sources. Une fois de plus, se vérifie l'adage selon lequel la route est un facteur de développement. De façon générale on note aussi que beaucoup de points d'eau ne fonctionnent pas, ce qui traduit un sérieux problème de gestion de la part des populations locales bénéficiaires de ces ouvrages.

5.3.4 Electricité

Plus de 60% des villages de la localité bénéficie de l'électrification publique bien que sujette à des coupures intempestives. De façon générale, ce sont les villages situés le long de la nationale Yaoundé-Bertoua. Il faut dire que même s'ils bénéficient de la présence du réseau électrique AES-Sonel, dû au passage de la route et à la proximité des villes (Abong Mbang – Doumé – Dimako); les capacités financières des ménages habitants ces villages ne leur permettent pas tous de disposer d'un branchement / abonnement AES-SONEL. Par ailleurs, il faudrait assurer les charges mensuelles d'électrification (règlement des factures). Ces commodités sont au delà de la bourse de la majorité des villageois, et favorisent soit des installations électriques précaires, soit le fait que beaucoup de ménages n'ont toujours pas d'électricité et utilisent encore des lampes tempêtes ou des groupes électrogènes.

Dans les autres villages situés sur l'axe secondaire Doumé-Doumaintang, il n'ya pas de réseau électrique AES-Sonel. Pour s'éclairer les villageois utilisent les lampes tempêtes, les bougies et les groupes électrogènes. Malgré l'absence du courant électrique, la présence de quelques groupes électrogènes apporte déjà certaines facilités aux villageois. En effet, cela permet l'installation de quelques machines pour moudre les céréales et autres aliments. Par ailleurs, les populations peuvent aussi de temps en temps visionner la télévision et être au courant de l'actualité. Cependant c'est une nécessité, étant donné que les enfants pour leurs révisions utilisent essentiellement les lampes tempêtes (compléter l'argumentation avec le nombre d'écoles et les effectifs d'élèves dans ces villages, etc. pour mieux mettre en évidence le besoin).

5.3.5 Communication

Les réseaux téléphoniques MTN et ORANGE sont disponibles dans la localité, mais il faut noter que ces réseaux ne couvrent pas toutes les zones. Dans la plupart des villages on ne

peut être connecté que par endroit. En ce qui concerne les ondes radiophoniques, l'ensemble de la localité peut suivre au moins deux stations radio à l'instar du poste national et de la CRTV Est.

5.3.6 Développement routier

Plus de 60 % des villages sont situés sur l'axe principal (Yaoundé-Bertoua) qui est bitumé. Cette route est en bon état et en cours d'aménagement. En effet des ouvrages d'art y sont installés ces derniers temps (dos d'ânes, accès aux habitations, caniveaux, systèmes d'évacuations des eaux, panneaux de signalisation, etc.). Toutes ces commodités assurent la sécurité des usagers de la route et aussi des habitants de ces villages généralement situés en bordure de route. Par ailleurs, le passage de la route est un atout majeur pour la commercialisation des produits agricoles et artisanaux. En effet, ces populations n'ont plus vraiment besoin d'aller sur les marchés pour vendre leurs produits. Les commerçants (communément appelés *Buy and sellam*), et d'autres voyageurs s'arrêtent directement devant les maisons pour effectuer des achats.

Les autres villages sont situés le long de l'axe secondaire Doumé – Doumaintang, non bitumé et difficilement praticable surtout en saison de pluies. Le mauvais état de cette route en saison pluvieuse est dû au fait qu'elle est beaucoup sollicitée par les cars de transport se rendant du côté de Doumaintang et Nguelemendouka, *etc.* ; et aussi par les grumiers sortant de l'UFA 10 046. Avec cette situation les populations ont beaucoup de mal à évacuer leurs produits vers les marchés pendant les saisons pluvieuses (veille de la rentrée scolaire) ; avec tout ce que cela comporte comme conséquences sur le plan socio-économique. Il est fort envisageable qu'avec l'aménagement du 2^{ème} bloc du massif à classer comme forêt communale, que cet axe soit entretenu de façon régulière.

5.3.7 Structures ou institutions sociales

Les structures sociales dans ces villages se limitent essentiellement à des foyers communautaires illustrés par l'image ci dessous. Le tableau 15 résume l'ensemble des institutions sociales dans les villages.

Tableau 15 : Institutions sociales

NOMS DE VILLAGES	FOYERS COMMUNAUTAIRES			AUTRES INSTITUTIONS SOCIALES
	QUANTITE	ETAT	CAPACITE D'ACCUEIL (personnes)	
BENT	1	Très bon état	200	0
SIBITA	1	Inachevé	100	0
PAKI	0			0
BOUMPIAL	1	Défectueux	200	0
MEMDJIM	0			0
BAYONG I	1	Défectueux	300	0
MBAMA-NDOUME	0			0
OULMENDAMBA	1	Bon état	150	0
BAYONG III	1	Assez bon état	200	0
BIGOUTSA	0			0
LOUMBOU	1	Bon état	100	Chapelle
KOLIBA	1	Assez bon état	80	0
KEMPONG	0			0
GOUBEGERONG	0			0
BAYONG IV	0			0
BAYONG V	0			
BAYONG VI	1	Inachevé	250	0
BAYONG VII	1	Inachevé	200	0
NKOUM	1	Inachevé	300	Centre d'état civil
DJAGLASSI	1	Défectueux	100	Chapelle
MOUTCHEBOUM	1			0
DJEMBE II	1	Inachevé		0
BAYONG II	1	Défectueux		0

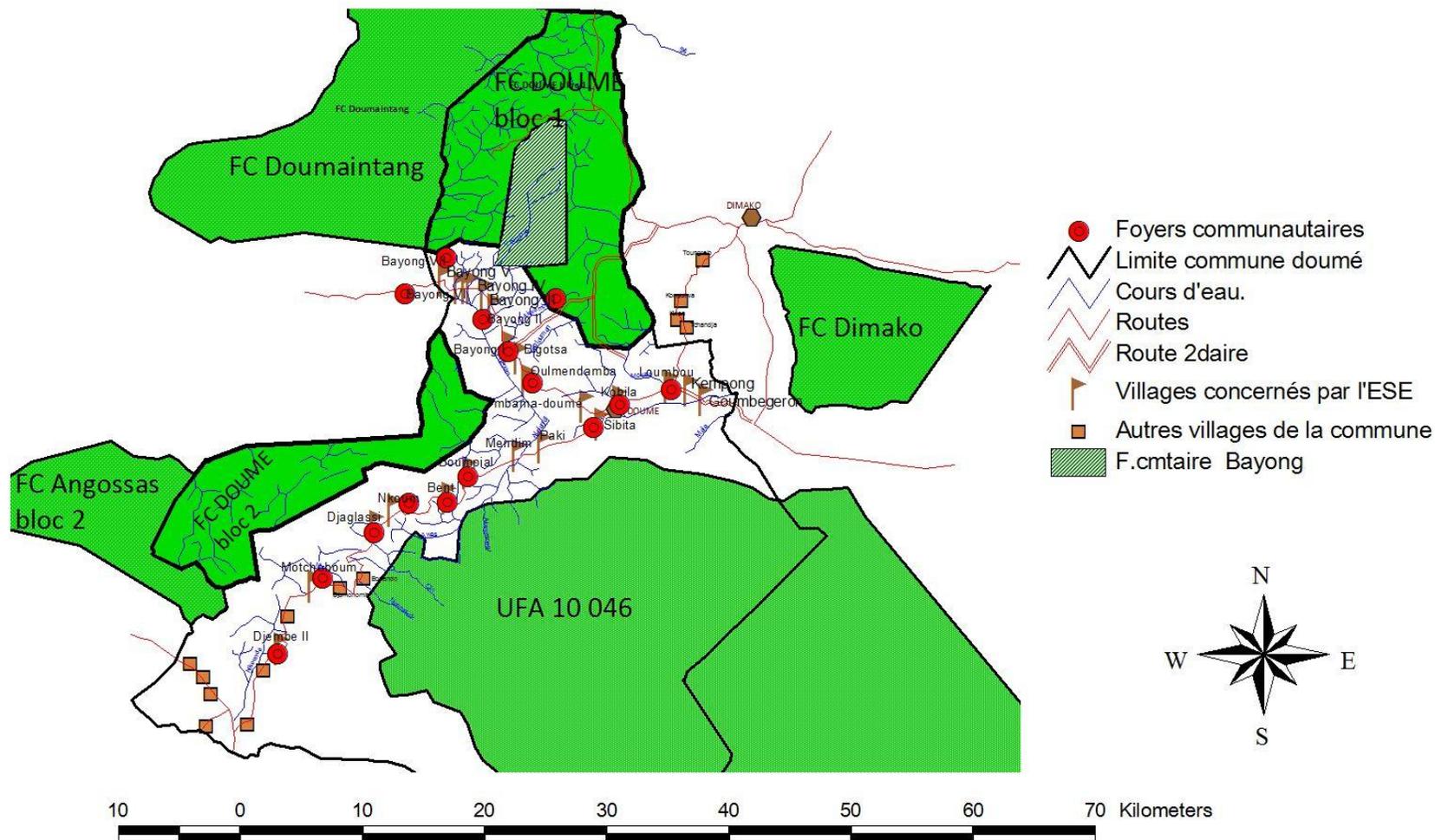
Les foyers communautaires sont généralement construits en planche de Tali (bois hydromorphe) et en tôle à l'exception des foyers des villages Loumbou et Sibita qui sont construits en matériaux semi dur et celui de Bayong I construit en nattes. Ces foyers sont généralement utilisés pour des réunions, des manifestations publiques et culturelles (fêtes, deuil, soirée culturelles, *etc.*), comme centre de loisir audiovisuel à Djembe, et aussi comme lieu de culte.



Photo 6 : Foyer communautaire de Bayong 2

5.3.8 Structures d'accueil

Les villages ne disposent pas de structures d'hébergement tel que les hôtels, les auberges, ou les motels. Pour l'hébergement des éventuels touristes, les particuliers le plus souvent les élites mettent des chambres de leur domicile à disposition.



Carte 5 : Schématisation spatiale des institutions sociales

5.4 Activités socio-économiques

D'une manière générale, les activités économiques comme dans la plupart des localités s'articulent autour de la chasse, l'agriculture, la pêche, l'élevage, la collecte des PNFL, l'artisanat et l'exploitation forestière. Les points GPS relevés et les cartes participatives nous ont permis de cartographier l'intensité des pratiques des activités socio-économiques dans les villages. La figure suivante ressort les différences activités par ordre d'importance.

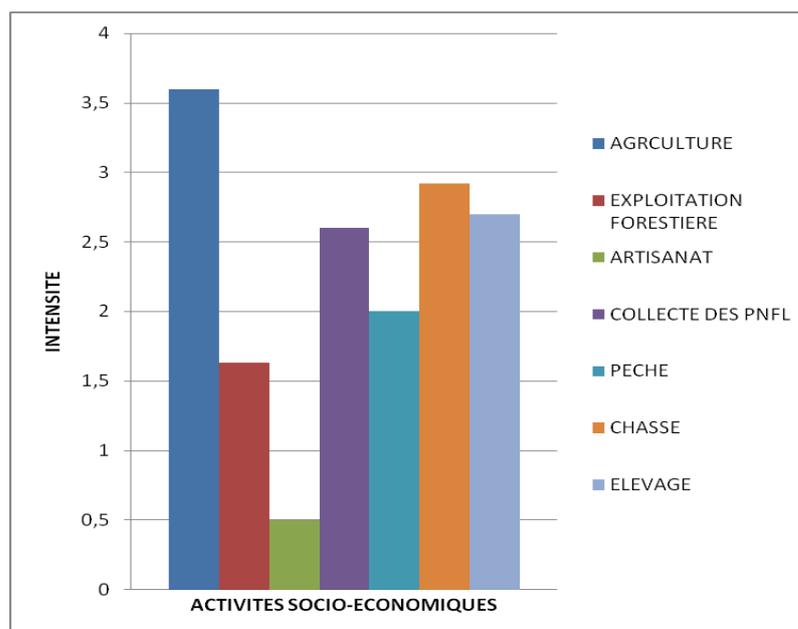


Figure 2 : Activités socio-économiques par ordre d'importance

5.4.1 L'agriculture

C'est la principale activité économique de la zone, elle est pratiquée toute l'année par tous les hommes, femmes, et enfants. C'est surtout une agriculture de subsistance qui est pratiquée et le quart de la production est vendu tel quel (sans transformation) pour satisfaire les autres besoins de la famille. La figure ci-après illustre pour chaque aliment les parts consommées, vendues ou conservées.

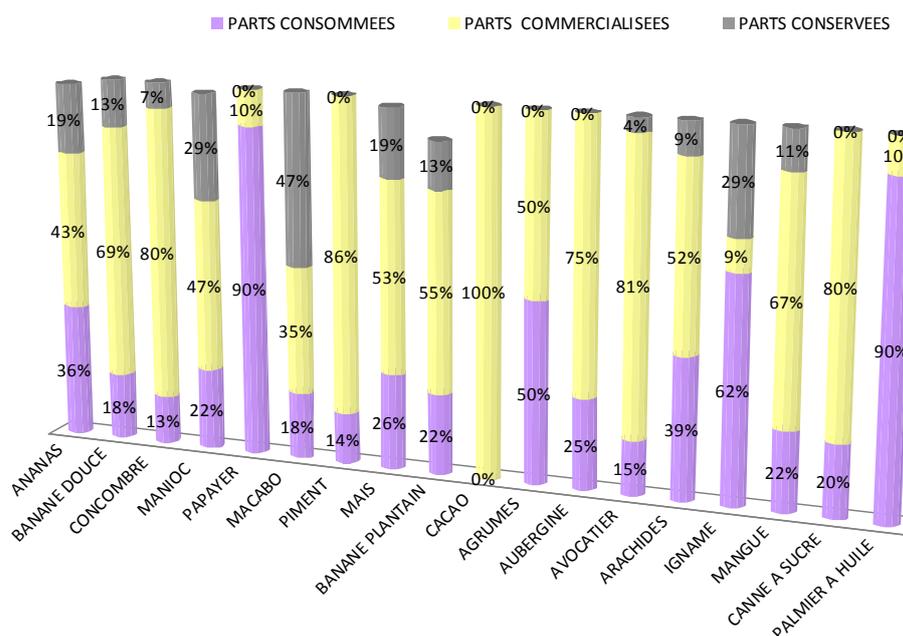
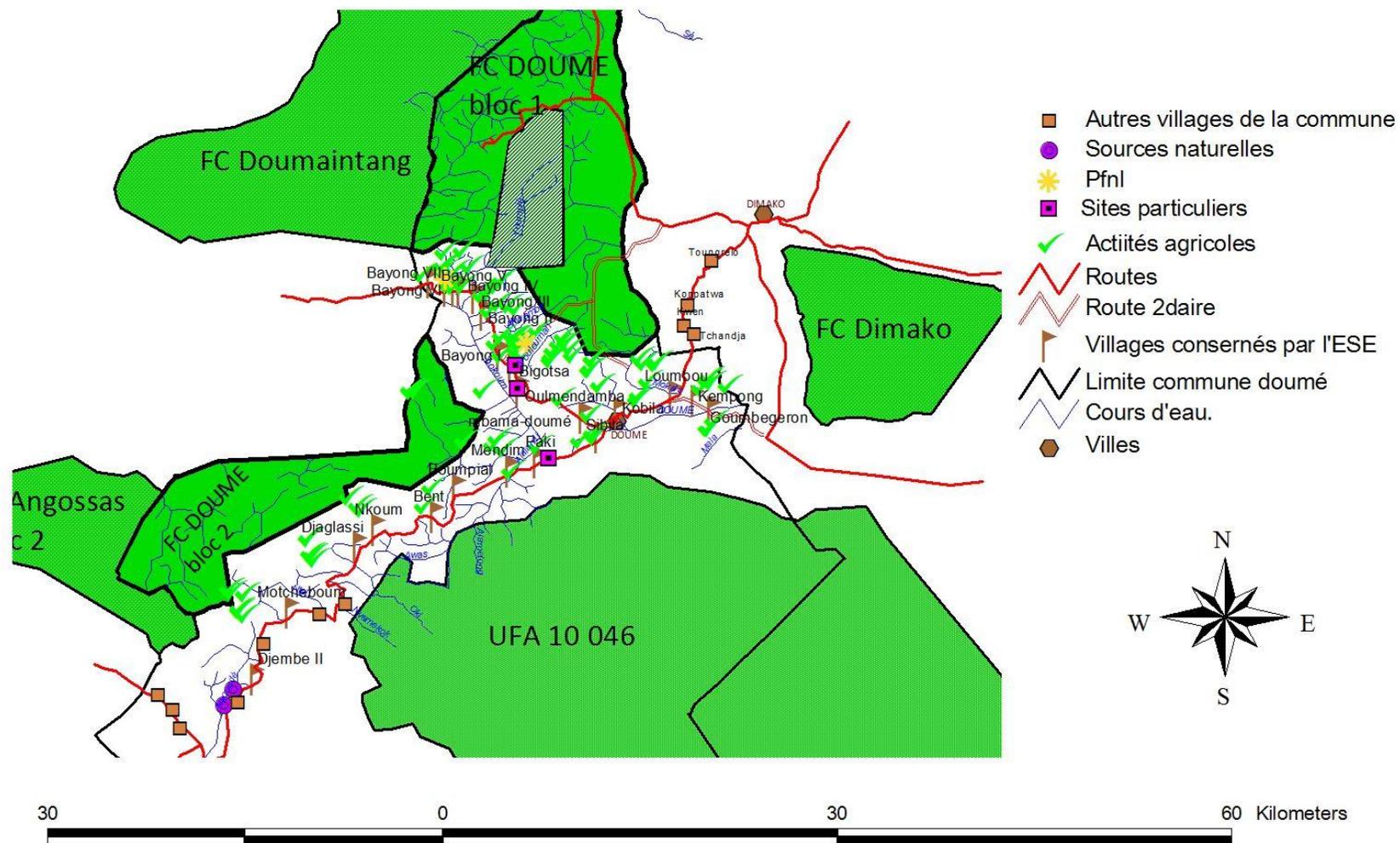


Figure 3 : Répartition de la production agricole

Les champs sont distancés en moyenne de cinq (05) kilomètres des villages et leur taille est relativement égale à un (01) hectare pour chaque famille de cultivateur pour les cultures vivrières comme pour les cultures de rentes. Le système cultural ici est rotatif avec des jachères de trois (03) à cinq (05) ans. Il a été constaté que ces champs s'étendent parfois au delà des limites du massif forestier à classer comme forêt communale. Les cultures vivrières qu'on y trouve par ordre d'importance sont : le macabo, le concombre, le maïs, le manioc, le plantain et les ignames.



Carte 6 : Activités agricoles

➤ **problèmes liés à la production agricole**

La crise économique des années 1980 à 2000 avec la chute drastique des prix des cultures de rente à placer ces dernières en arrière plan dans l'activité agricole, ou encore a entraîné leur abandon par plusieurs agriculteurs.

Par ailleurs, une évolution des cultures vivrières a été observée ces cinq dernières années, due à l'augmentation du nombre de cultivateurs, conséquence d'une croissance exponentielle de la population.

Quelques obstacles empêchent l'augmentation de la production agricole : l'utilisation d'un matériel rudimentaire (houe, machettes, *etc.*), l'insuffisance des moyens financiers, l'accessibilité difficile des pistes agricoles, les dégâts des ravageurs, le manque de semences de qualité et les faibles connaissances techniques des cultivateurs.

Il ya déjà une certaine redynamisation des cultures de rente depuis que les prix du cacao et du café se sont améliorés. D'importantes superficie de forêts sont dévastées pour les nouveaux champs de cacao ; d'où une source de conflits / ou intérêts divergents entre les populations agricultrices et les autres acteurs de la forêt (cas du projet de foresterie communale qui est rejeté par certains).

➤ **solutions proposées pour améliorer le secteur agricole**

Il va de soi que pour contribuer à améliorer le secteur agricole, il faudrait agir prioritairement en renforçant l'appui technique et matériel apporté aux agriculteurs. Les services locaux du MINADER, la commune et la coopérative des agriculteurs (Doumé, Dimako, etc) sont interpellés à cette effet. Il serait aussi souhaitable que des mesures soient prises afin que la route Doumé – Doumaintang soit praticable en permanence pour faciliter l'évacuation des produits.

Le projet de foresterie communale devra en outre tenir compte de la proximité et de la présence des champs. Une bonne concertation entre la commune et les communautés sera donc nécessaire pendant la phase d'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale.

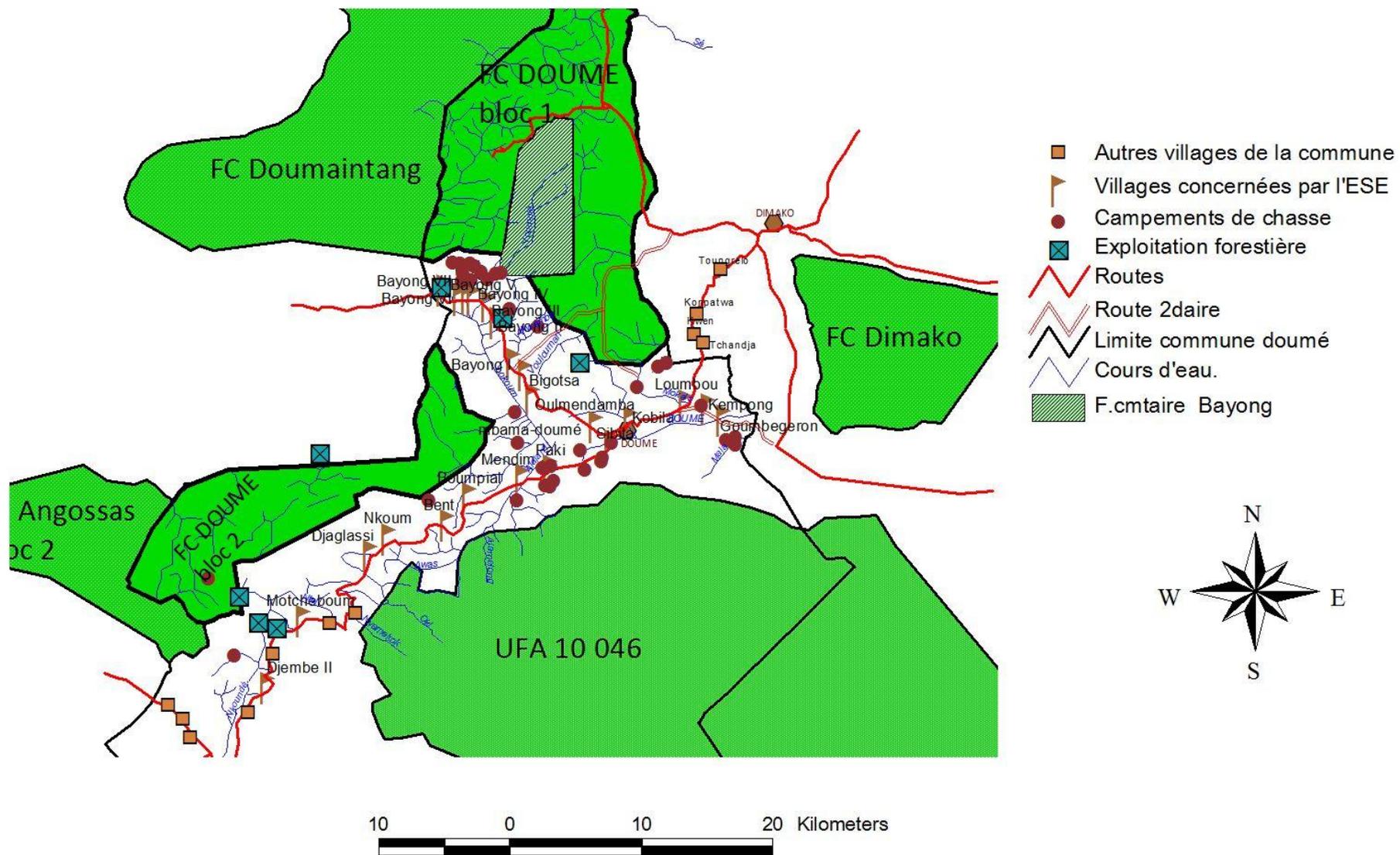
5.4.2 La chasse

Classée deuxième activité socio-économique de la localité, celle-ci est pratiquée saisonnièrement des périodes allant de Mai à Août et d'Octobre à Décembre et est l'exclusivité des hommes. Les espèces les plus prisées par ordre d'importance sont : le lièvre,

le porc-épic, les antilopes, les rongeurs (rats, aulocodes, hérissons, *etc.*) et les reptiles (vipères et varants).

La chasse est pratiquée librement dans la forêt par les autochtones (Maka, Bakoum) et moyennant une autorisation du chef du village pour les étrangers. La distance parcourue pour mener cette activité varie entre cinq (05) et quinze (15) kilomètres. Les techniques de chasse utilisées par les autochtones sont : les pièges faits à base de liane et la chasse à court, les étrangers utilisent surtout des fusils traditionnels qui sont des armes à feu fabriquées localement et qui sont très dangereuses pour les utilisateurs (on enregistre plusieurs accidents avec ces armes).

Les produits de la chasse sont généralement destinés à la vente (60 %) et à la consommation (40%). Etant donné l'importance socio-économique de la chasse, il y a fort à craindre que le projet de foresterie communale, vienne encourager le braconnage, et aussi contribuer à la perte de la richesse faunique. En effet, l'ouverture des layons et des pistes donnera un plus grand accès au cœur de la forêt et facilitera par voie de conséquence la progression des chasseurs. Par ailleurs l'exploitation forestière va certainement détruire les biotopes importants, et peut favoriser les migrations fauniques. Il sera donc important pour pallier à ces risques, de bien définir le droit d'usage lors de l'élaboration du plan d'aménagement et de réaliser une étude d'impact environnemental au préalable. La carte suivante ressort les zones où est pratiquée cette activité.



Carte 7 : Zones de chasse

5.4.3 Elevage

En général, l'élevage est pratiqué par les peuples Maka et Bakoum et un peu par des Haoussa. Les animaux sont pour la plupart de temps laissés en divagation ce qui cause des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les animaux élevés, classés par ordre d'importance sont : les poulets, les moutons, les porcs, les chèvres, les canards. Plus de la moitié des produits est destinée à l'autoconsommation et le reste à la commercialisation dans les marchés des villages. Les facteurs qui limitent la production zootechnique sont: les maladies (peste, grippe aviaire, *etc.*), l'indisponibilité des géniteurs, les moyens financiers limités et les limites techniques des éleveurs.

Pour améliorer la production zootechnique il faudrait renforcer l'encadrement technique des éleveurs ; chose d'autant plus facile à Doumé qu'il existe un service zootechnique sur place. Par ailleurs d'autres acteurs (communes et ONG, *etc.*), pouvant faciliter le financement des activités d'élevage sont interpellés.

De façon générale, les activités d'élevage devraient être renforcées et bien encadrer dans les zones forestières ; et Doumé ne fait pas exception. De surcroît avec le projet de foresterie communale il est important de mettre l'accent sur les activités alternatives à la chasse. Les élevages non conventionnels comme celui pratiquée à la grande ferme agricole de Doumé (aulacodes, porc-épic) devraient être répliqués dans les villages. Si les populations locales s'approprient vraiment de telles activités, la pression sur la ressource faunique sera certainement levée.

5.4.4 Collecte des PNFL

La collecte des produits forestiers non ligneux est une activité réservée aux femmes et aux enfants. Elle est pratiquée saisonnièrement suivant l'espèce de PNFL à récolter et s'étant jusque dans la zone réservée à la forêt communale. Cependant, en général la période de prédilection de production / récolte des PFNL se situe pendant la grande saison des pluies (juin – septembre). Les produits récoltés sont : les écorces, les champignons, les feuilles, les insectes, les chenilles, les fruits, les graines et les racines. Ceux-ci sont utilisés pour l'autoconsommation, la médecine traditionnelle et la commercialisation. Les PNFL étant abondants dans la forêt, ils sont récoltés par toute personne (ressortissant du village) désireuse de le faire.

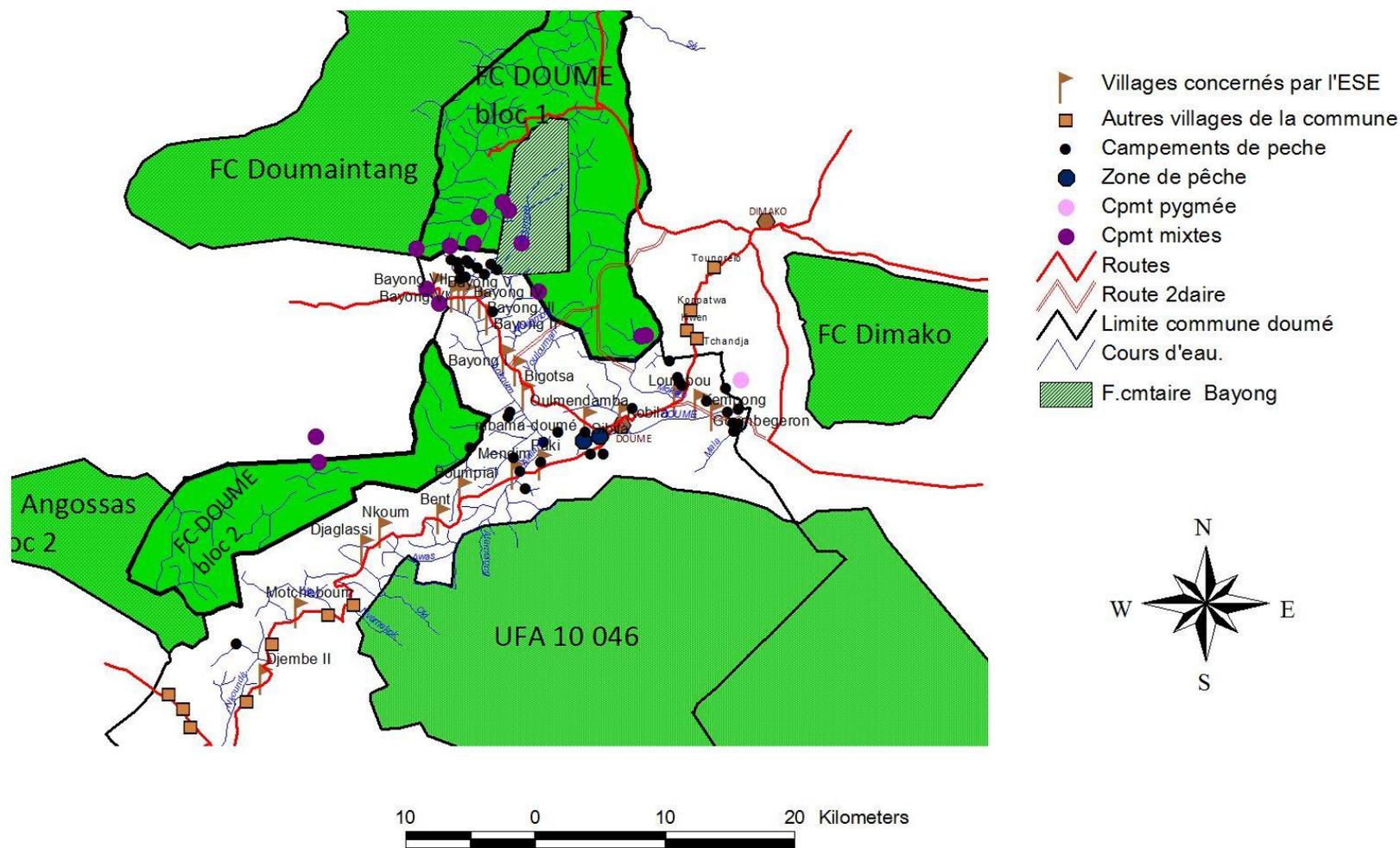
C'est une activité essentiellement pratiquée par les femmes et les jeunes. Les revenus issus de l'exploitation des PFNL, bien que non quantifiés, contribuent de façon significative à l'amélioration des conditions de vie locales. En effet, on pourrait dire que c'est la part de la

forêt qui revient directement et au quotidien aux populations. Ces revenus sont au quotidien utilisés pour assurer les charges liées à la scolarité, à la santé, à l'habillement, au fonctionnement des ménages, *etc.*

Les PFNL sont essentiellement tirés de la forêt. Plusieurs campements PFNL ont d'ailleurs été identifiés dans l'espace du massif à classer. Au regard de l'importance de cette activité pour les communautés, elles craignent un peu les conséquences du projet de foresterie communale. Il faudrait donc prêter une grande attention lors des inventaires et de la réalisation du plan d'aménagement, afin de préserver les zones à fort potentiel de PFNL ; et partant de permettre que les populations se sentent en sécurité dans l'exercice de leur droit d'usage.

5.4.5 Pêche

Elle est pratiquée dans les rivières à proximité des villages et se fait de façon artisanale. 90% des produits dérivés sont destinés à l'autoconsommation. Les techniques de pêches utilisées sont la pêche à la ligne (par les hommes et enfants), le barrage (par les femmes) et les filets (par les hommes). Les produits de pêche sont généralement fumés pour la conservation. Les espèces pêchées sont les silures, les carpes, les crabes, les crevettes et les tilapias. Les activités de pêche sont cartographiées sur la carte suivante (carte 8) :



Carte 8 : Activités de pêche

5.4.6 Exploitation forestière

Les autochtones mènent cette activité généralement pour satisfaire leurs besoins en bois de chauffe ou pour confectionner les meubles. Cette activité est surtout intense en saison sèche. La présence de la forêt communautaire à Bayong permet aux jeunes de la localité d'avoir un emploi et aux populations d'avoir du bois pour les constructions. Il faut tout de même noter que la coupe sauvage et le trafic de certaines essences, en complicité avec les villageois dans la zone de la forêt communale a été signalée, sans compter le sciage sauvage (qui n'est pas toujours déclaré par les populations). Selon les autorités locales, les cas de sciages sauvages sont fréquents dans la forêt. Au cours de l'année écoulée, 02 opérations de répressions y ont été faites par les agents du MINFOF, en collaboration avec le CTFC. Ces activités illégales constituent une menace pour la biodiversité locale, et aussi pour le projet de foresterie communale, dans la mesure où il est possible qu'au moment du lancement du projet, la ressource ligneuse soit déjà suffisamment entamée. Des dispositions doivent donc être prises tant au niveau des populations locales (par exemple à travers la mise en place des Comités Paysans Forêts (CPF)), de l'administration forestière et de la commune, pour limiter ces infractions.

En effet, dans la décision n°1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999, fixant les procédures de classement des forêts du domaine forestier permanent de la république du Cameroun, il est stipulé que les populations locales doivent être étroitement associées au processus et qu'elles devront se prononcer lors de la Commission de classement. L'objectif général d'associer les populations à la gestion d'un massif forestier communal, en plus que cela soit imposé par la législation, vise avant tout, à les responsabiliser par rapport à la valorisation rationnelle des ressources naturelles qui les entourent (faunique, ligneuse et non ligneuse), de les sensibiliser sur l'importance des initiatives locales par rapport à cette valorisation et d'intégrer celles-ci dans les plans d'aménagement forestier.

5.4.7 Artisanat

C'est une activité très embryonnaire dans la localité, elle est basée sur la fabrication des nattes de raphia, des paniers, des mortiers et autres objets d'ameublement. Les hommes et les femmes sont impliqués dans l'activité dépendamment du type d'objets fabriqués : femmes pour les paniers et hommes pour le reste. Ces produits sont très peu vendus, et sont presque essentiellement consommés localement. La matière première (feuilles de raphia, rotin, bambou) est issue de la forêt et des marécages. Le tableau ci-après ressort l'intensité de pratique des activités économiques au cours de l'année.

Tableau 16 : Calendrier agricole

Activités économiques	Mois											
	janv	fév	mar	avr	mai	jui	juil	aout	sept	oct	nov	déc
Exploitation forestière	xxx	xxx	xxx	xx	xx	xx	xx	x	x	x	xxx	xxx
Agriculture	x	x	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xx	x	x	xxx	xx
Elevage	x	x	xx	xx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	x
Chasse	x	x	x	x	xx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xx	xx
Pêche	xxx	xxx	xxx	xx	x	x	x	x	x	x	xx	xx
PFNL	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

x : peu pratiquée

xx : moyennement pratiquée

xxx : intensément pratiquée

Les activités telles que l'exploitation forestière et la pêche sont favorables en saison sèche tandis que les autres (agriculture, élevage et chasse) sont intenses en saison de pluie. La collecte de PFNL se fait toute l'année en fonction au rythme des produits disponibles.

5.4.8 Accessibilité aux marchés et flux de commercialisation

La majorité des villages ne possèdent pas de marché; pour ceux qui en ont, cela se résume en un simple hangar sous lequel les marchandises sont étalées.

L'écoulement des produits agricoles (plantains, pistaches, arachides, PFNL et autres) peut se faire dans les marchés des villes voisines (Doume, Abong-Mbang, Bertoua) et rarement à Yaoundé et jamais à Douala car, la plupart du temps, les revendeuses viennent acheter les produits sur place à vil prix.

Les difficultés rencontrées pour l'écoulement des produits regroupent :

- l'accessibilité aux produits destinés à la vente : l'éloignement des lieux de collecte et le mauvais état des pistes (surtout durant les saisons pluvieuses) ont pour conséquences les pertes ou la dégradation de la marchandise;
- les couts de transport très élevés.

5.5 Modalités d'accès aux ressources naturelles

D'une manière générale, les communautés villageoises riveraines ont le droit d'usage sur les ressources naturelles. A cet effet, ces populations se sont appropriées des parcelles de terre soit par héritage des ancêtres et parents, soit par des conquêtes au fil de la création des champs agricoles dans des parcelles non occupées. Il en est de même de l'accès aux produits

forestiers, ou aux points de pêche, *etc.* Selon la ressource que l'on veut utiliser, l'accès peut être libre ou moyennant un apport financier :

- ***Ressources à accès libre***

Du fait de la disponibilité de la forêt et de sa richesse, la collecte des PFNL et la chasse sont ouvertes aux autochtones; quant aux étrangers, leur accès aux ressources doit être précédé d'une autorisation du chef de village.

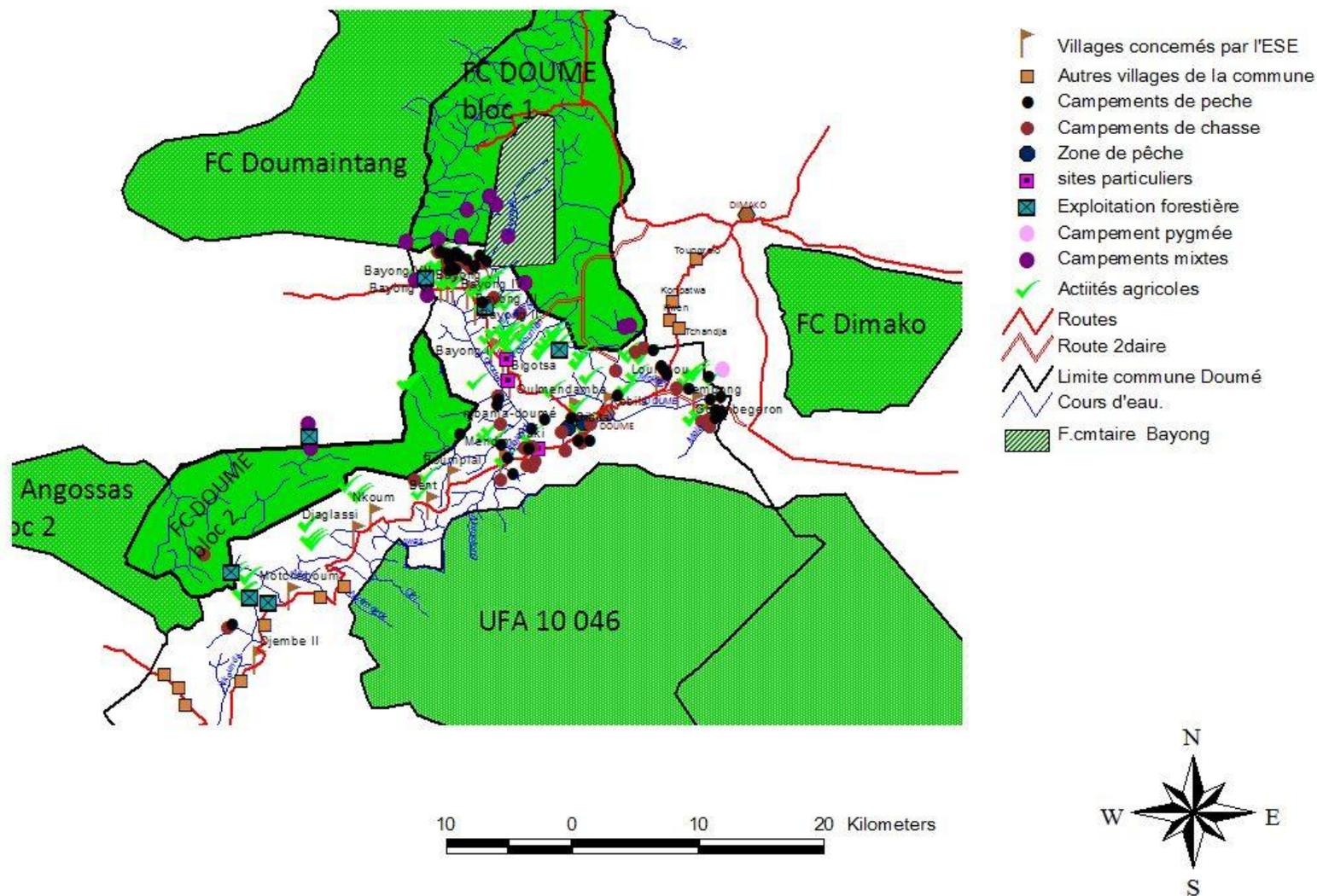
- ***Ressource à accès payant***

L'acquisition des terres pour mener une activité agricole ou pour l'élevage est soumise à une négociation au préalable auprès du propriétaire de la parcelle puis agréée par le chef de village. Il faut noter ici que les femmes n'ont pas le droit de posséder les terres ce qui est une source de conflit.

En somme, la chefferie est l'organe suprême auprès duquel toute transaction foncière doit passer; il est assisté d'un conseil de notable avec lequel il prend les décisions pour les autorisations et les rejets concernant l'accès à la ressource pour les étrangers.

5.6 Utilisation des ressources naturelles de la forêt

Le massif forestier à classer est divisé en deux blocs et il apparaît clairement que le bloc 1 subit déjà une forte pression des populations qui y mènent plusieurs activités comme le montre la carte ci après qui regroupe toutes les activités menées dans et autour de la forêt communale.



Carte 9 : Activités socio-économiques

On retrouve à l'intérieur du massif à classer des campements mixtes (principalement pour la chasse, la pêche et peu de champ agricole). A la lisière de cette même parcelle, les activités de pêche, chasse et culture sont très intensifiées. Ce qui amène à croire que ces activités vont davantage se propager à l'intérieur du massif à classer.

Lors de l'aménagement de la forêt communale, des dispositions particulières doivent être prises dans ce bloc pour éviter les conflits. Il serait même nécessaire pour une prévention des conflits qu'une certaine superficie du bloc1 soit rétrocédée aux communautés avant le classement.

Pour le Bloc 2 bien qu'il y ait des activités qui s'y déroulent, il subit nettement moins de pression que le bloc. Néanmoins, un bon aménagement y est également nécessaire avant exploitation.

En ce qui concerne les activités sociales, un seul site sacré a été signalé à Bayong VII et n'a pu être géoréférencié (les villageois étant retissant à livrer cette information). Trois sites particuliers ont été répertoriés à savoir une carrière, un marigot et un lac. Les activités d'exploitation forestière ne sont très nombreuses sur la carte bien dans la zone l'exploitation forestière illicite soit très pratiquées. Ceci à cause du fait que les populations craignent une répression de l'administration forestière après avoir livré ces informations.

5.7 Organisations sociales existantes

Il existe plusieurs types d'organisations sociales dans les villages. Elles sont soit internes ou externes. Le tableau ci-après présente la distribution de ces organisations dans les villages.

Tableau 16 : Organisations sociales dans les villages

NOMS DE VILLAGES	GROUPE DE SOLIDARITE	GROUPES RELIGIEUX ET CULTURELS	ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS	ORGANISATION EXTERNES	COMITE POUR LA GESTION DES FORETS
BENT	3	1	1	2	2
SIBITA	6	4	2	1	1
PAKI	6	5	2	1	2
MBOUMPIAL	5	3	5	3	2
MEMDJIM	2	1	1		1
BAYONG I	1	3	1	1	1
MBAMA-DOUME	5	5	5	0	
OULMENDAMBA	1	1	1	0	0
BAYONG III	1	1	1	1	1
BIGOUTSA	2	1	1	0	0
LOUMBOU	2	0	1	2	1
KOBILA	3	0	1	2	1
KEMPONG	2	3	0	2	0
GOUMBEGORONG	2	1	1	2	1
BAYONG IV	1	1	1	2	1
BAYONG V	2	1	1	3	1
BAYONG VI	1	0	1		1
BAYONG VII	1	1	1	3	1

NOMS DE VILLAGES	GROUPE DE SOLIDARITE	GROUPE RELIGIEUX ET CULTURELS	ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS	ORGANISATION EXTERNES	COMITE POUR LA GESTION DES FORETS
NKOUM	7	0	3	0	1
DJAGLASSI	5	4	3	1	1
MOUTCHEBOUM	3	4	2	0	1
DJEMBE II	3	0	1	0	1
BAYONG II	6	4	3	1	1

5.7.1 Organisations villageoises

Les groupes sociaux de solidarité sont présents dans tous les villages, leurs activités sont agricoles ou à buts lucratifs et divergent en fonction des objectifs fixés qui peuvent être :

a) *Développement du village*

Le développement du village passe par l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre la pauvreté. Ces actions sont menées à travers la création des tontines, mutuelles et groupes d'entraide pour la construction des maisons. Les villages concernés sont : Bayong I, II, III, IV, V, Djembe, Goumbegeon, Kempong, Kobila, Oulmendamba, Mbama – Doume, Paki, Sibita.

b) *Amélioration de la productivité agricole*

Cet objectif vise la mise en place des plantations agricoles ; de ce fait certains villages ont créé des GIC à l'exemple de Nkoum avec sept (07) GIC pour le développement des cultures maraichères ; Bayong VII avec un (01) GIC pour la production la transformation et la commercialisation de la banane ; et à Bigoutcha un (01) GIC agricole.

5.7.2 Groupes religieux

Les associations religieuses (chorales, AJAPE, etc.) et culturelles œuvrent essentiellement dans l'animation des cultes et fêtes mais aussi dans le divertissement dans les villages.

5.7.3 Associations sportives

Les associations sportives quant à elles se résument aux équipes de football. Généralement les championnats ou des tournois entre les équipes ou inter villages organisés sont des points principaux d'attraction.

5.7.4 Organisations externes

Elles sont représentées par les ONG nationales et internationales à savoir :

PLAN Cameroun : cette organisation œuvre dans les secteurs :

- De l'éducation (à travers les dons de matériels didactiques) de l'approvisionnement en eau potable (par la construction des pompes et forages ou l'aménagement des sources d'eau) ;
- De la santé (vaccinations, lutte contre le paludisme, la diarrhée, la toux, etc.). Cette ONG est quasi présente dans tous les villages ;
- Du social : appui à l'élaboration des actes de naissance ont enfants défavorisés ;
- Du parrainage des enfants : elle facilite la prise en charge de certains enfants défavorisés par des parrains volontaires.

ACMS : ces activités sont uniquement sanitaires (vaccination, apports des médicaments pour des maladies telles que le paludisme, la diarrhée et la prévention des infections). Tout comme la précédente, elle se retrouve dans presque tous les villages.

GTZ (*Gesellschaft fuer technische Zusammenarbeit*)-Coopération Allemande: Elle œuvre dans la commune de Doumé et apporte un appui dans les activités comme. La riziculture, la pisciculture, l'apiculture, l'élevage des aulacodes, des escargots, la production des champignons, la production améliorée de charbon de bois, la production et l'utilisation des briques d'argile cuite.

A travers le programme d'Appui à la décentralisation et au Développement Locale (PADDL), la GTZ en 2010 a apportée son appui dans les domaines suivants :

- Accompagnement sur la comptabilité communale;
- Formation des conseillers municipaux sur leur rôle dans la promotion du développement économique local;
- Formation sur l'élaboration du budget sensible au genre;
- Formation sur le montage de projets communaux et la recherche de financement;

AMIS ALLEMAND : Basée à Diaglassi, elle apporte un appui en matériels didactiques.

MISSION CATHOLIQUE : cette organisation religieuse est présente dans la plupart des villages et apporte son appui dans les domaines de : santé, éducation, constructions des points d'adduction d'eau, loisirs et autres.

D.D : organisation basée à Doumé, elle apporte son appui dans le domaine agricole à Sibita.

COMITES POUR LA GESTION DES FORETS : Il existe 04 comités riverains et un comité communal.

Tableau 17 : répartition des comités pour la gestion des forêts

Comité riverain 1	Comité riverain 2	Comité riverain 3	Comité riverain 4
Manpang, Grand-Bago, Djende, Moutcheboum et Djanomine	Bigotsa, Bayong I ,II, III, IV, V, IV, et VII	Bonando, Djaglassi, Nkoum, Boumpial et Bent.	Mendjim, Paki, Sibita, Kobila et Lombou.

5.8 Présentation de l'institution communale

5.8.1 Conseil municipal

Le conseil municipal est l'organe délibérant de la commune. A ce titre il décide sur les empreints, les comptes administratifs et les budgets de la commune.

Il est composé de 23 membres (conseillers) représentatif des groupes ethnosociologiques de la commune parmi lesquels une femme.

Le conseil compte en son sein 4 commissions, à savoir :

- La commission des affaires culturelles et sociales ;
- La commission des finances et des marchés publics
- La commission des grands travaux, investissement, des réhabilitations, et récupération des immondices abandonnées.
- La commission des affaires administratives, du contentieux, des juridictions, des représentations et de la police municipale.

Le conseil municipal tient deux sessions par an. Le rôle du conseil municipal dans la gestion de la commune est de voter le budget et d'adopter le compte administratif. Les délibérations du Conseil Municipal orientent le budget communal ainsi que le contrôle de l'exécution du dit budget.

Les conseillers municipaux jouent le rôle d'interface entre la commune et la population à la base, en véhiculant les informations.

5.8.2 Exécutif communal

L'exécutif communal est composé du Maire et de ses 02 adjoints.

☞ Le maire comme agent de la commune.

A ce titre, la maire représente la commune dans tous les actes de la vie civile et en justice. Il prend des décisions au nom de la commune sous forme d'arrêtés municipaux. Il est chargé sous la supervision du conseil municipal de conserver, entretenir et administrer les biens de la commune. Il prépare et propose au conseil le budget de chaque exercice budgétaire. Il ordonne les dépenses de la commune. Il recrute, suspend et licencie le personnel communal qui relève du code de travail.

☞ Le maire comme agent de l'état.

Il veille à la bonne application des lois et règlements. Il exécute les décisions qui viennent du pouvoir central. Il est officier d'état civil.

La commune de Doumé compte deux adjoints au maire, dont les attributions sont déterminées par arrêté municipal N° 18/AM/C/DME, fixant attributions des adjoints au maire de la commune de Doumé. Ainsi :

- Le 1^{er} adjoint au maire de la commune de Doumé est chargé des grands travaux, des équipements, du contrôle, de la protection, de la sauvegarde de la nature, de l'environnement et de leurs produits.
- Le 2^{ème} adjoint au maire est chargé des affaires sociales et culturelles, de la promotion de la femme et de la famille, de l'hygiène, de l'assainissement, et de la salubrité dans la ville et les villages de Doumé, de tous les problèmes liés à la production et au développement économique et social de Doumé.

Le Maire et ses adjoints travaillent en collaboration avec le secrétaire général de la mairie qui s'occupe particulièrement de la coordination des services municipaux.

5.8.3 Services techniques de la commune de Doumé

Les services techniques de la commune sont constitués de :

- Le service des affaires générales
- Le service de l'état civil: ils établissent tous les actes civils
- Le service administratif et financier : chargés des affaires financières de la commune
- Le service d'hygiène et assainissement
- La cellule de foresterie communale : C'est ce service qui traite de toutes les questions relatives au développement forestier, particulièrement de la forêt communale. Cependant les membres de ce service n'ont pas encore été formellement mis en place par arrêté préfectoral.

Les autres services rattachés à la commune de Doumé sont :

- La régie des recettes : c'est le Percepteur du trésor de Doumé qui assume en même temps les fonctions de Receveur municipal ; les ressources humaines de la commune de Doumé étant limité.

5.8.4 Organisation du personnel de la Commune de Doumé

Le personnel de la commune de Doumé est vieillissant, et essentiellement masculin. On trouve deux femmes seulement parmi les contractuels, et une seule femme parmi les temporaires. Une large majorité de ce personnel jouit de 5 à 10 ans de service au sein de la Commune.

Les fonctions au sein de la Commune sont regroupées en dix grandes catégories à savoir : le Secrétaire Général, le Comptable, une Secrétaire particulière, un Secrétaire d'état civil, un responsable d'hygiène, des Chauffeurs, un agent de liaison, des Manœuvres et Agents, un Mécanicien et des Veilleurs (vulgairement appelés Gardiens). Les rémunérations de ce personnel sont régulières et varient d'une catégorie socio-professionnelle à une autre.

5.8.5 Gestion des relations par la commune de Doume

La Commune de Doumé, comme toute autre Commune du Cameroun entretient des relations multidimensionnelles avec plusieurs partenaires pour atteindre ses objectifs qui sont entre autres : faciliter l'accès aux besoins prioritaires de base et améliorer les conditions de vie de ses populations.

5.8.5.1 Relations avec la tutelle : Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD)

Il est représenté au niveau local par la Sous-préfecture dont le Sous-préfet. Le Sous-préfet qui par ailleurs est le Président de la Commission des impôts locaux aide la Commune à recouvrer les taxes sur les revenus agricoles par le biais des Chefs Traditionnels en leur remettant les tickets.

Il existe entre le Maire et le Sous-préfet des rencontres formelles en cas de manifestations (Accueil des Membres du Gouvernement) ou installations des Chefs Traditionnels. On note aussi des rencontres informelles en cas de troubles de l'ordre public. Il n'existe pas de conflits entre ces deux institutions, même si ce n'est pas la grande intimité entre les deux.

5.8.5.2 Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale

Le FEICOM est l'un des partenaires privilégié des communes et les relations entre la Commune de Doumé et le FEICOM se sont renforcées ces dernières années. En effet, la commune a bénéficié du FEICOM d'une subvention pour la construction de 10 salles de classes dans cinq écoles, et deux latrines par école. D'autre part le FEICOM s'apprête à apporter un appui technique et financier dans la construction de la gare routière de Doumé. Enfin la commune a déposé pour étude au FEICOM un dossier d'électrification de certains villages.

5.8.5.3 Relations avec les Services Techniques

La Commune de Doumé a des relations avec bon nombre de services techniques rencontrés aussi bien au niveau du département du Haut Nyong qu'au niveau local.

a) Au niveau du Département du Haut Nyong:

- **La Délégation des Travaux Publics** est incontournable pour toute commune. En effet, la Délégation des Travaux Publics dispose d'Ingénieurs qu'une Commune peut utiliser pour la supervision des réalisations d'ouvrages.
- La commune sollicite l'intervention de **la Délégation de l'Environnement et de la Protection de la Nature** pour les problèmes environnementaux (Faune, latrines, flore ou bois, etc.).
- **La Délégation de la Jeunesse** qui permet de répertorier les problèmes de la Jeunesse et d'identifier les activités génératrices des revenus des jeunes que la Commune doit prendre en compte.
- **La Délégation du Domaine et Affaires Foncières** s'occupe de la gestion foncière en expliquant le processus d'acquisition du titre foncier. Elle est aussi chargée d'effectuer les lotissements, les levés topographiques et l'assainissement des agglomérations.
- **La Délégation du Développement Urbain et l'Habitat** permet à la Commune de faire la prévision à l'extension de la ville et de confectionner les plans directeurs des cités.
- **La Délégation de l'Eau et d'Energie** sert de guide à l'électrification rurale, à son montage et à son suivi. elle permet également d'identifier le matériel d'électrification et dévaluer l'état de besoin en matières d'infrastructure hydraulique.
- **La Délégation du Tourisme** aide la Commune à valoriser ses potentialités touristiques.
- **La Délégation du MINPLADAT** est la tutelle du **PNDP** et joue un rôle important dans la planification des investissements publics. La commune de Doumé a déjà un plan de développement communal élaboré avec l'appui du CTFC. Ce plan sera actualisé au cours de l'année 2011 avec l'appui du PNDP.
- **La Délégation du Sport et de l'Education physique** édifie la Commune sur la mise en place des infrastructures sportives dans les cités.

b) Au niveau de l'Arrondissement de Doumé :

- **L'Inspection de l'Education de Base** représentée par l'Inspecteur définit et vérifie si la Politique en matière d'éducation de base est respectée. La Commune a donné son apport pour le projet de construction de certaines salles de classes.
- **Le Lycée, le CES et la SAR/SM** peuvent solliciter l'aide de la commune à tout moment en cas de besoin ; c'est ainsi que la Commune contribue chaque année pour les Jeux **FENASCO**, par ailleurs la commune peut faire des apports financiers ou matériels pour l'organisation de certains événements.
- **Les services du MINEPIA**

La Commune de Doumé est couverte par 01 délégation: **la Délégation d'Arrondissement MINEPIA de DOUME** représentée par le chef de Centre Zootechnique et de Contrôle Sanitaire et Vétérinaire de Doumé. Elle aide la Commune à recouvrer les taxes sur l'abattage auprès des bouchers et à identifier les éleveurs ; à promouvoir la pisciculture.

➤ **Le service de Santé de District de Doumé** exprime à la communauté les besoins des différents Centres de santé et propose les sites de construction des nouveaux centres de santé qui répondent à la politique sectorielle de santé.

➤ **Le Poste de Contrôle Forestier et de Chasse**, représenté par le Chef de Poste, aide la Commune à identifier les différents Guides-chasse et ont pour mission de recouvrer les taxes d'affermage auprès de ces guides. Il apporte à la commune toute l'expertise requise pour la mise en place des projets relevant de sa compétence.

➤ **La Délégation d'Arrondissement du MINADER** appuie la commune dans le recensement de toutes les activités génératrices de revenu et le nombre d'actifs agricoles. A ce jour ces activités ne sont pas effectives à cause de l'absentéisme des responsables locaux en poste.

5.8.6 Relations avec les Chefferies traditionnelles

La Commune de Doumé comporte trois (03) Chefferies de deuxième degré :

- Chefferie BAKOUM
- Chefferie MAKKA (mabaya)
- Chefferie MAKKA (djato)

Les Chefferies de 2^{ème} degré assurent la stabilité sociale, le respect des lois et règlements de la République et la sensibilisation des chefs de 3^{ème} degré. Les chefs de 3^{ème} degré sont des chefs collecteurs d'impôts au niveau de la commune. Ainsi, ils mobilisent les fonds (Impôts sur les revenus agricoles) auprès des populations.

5.8.7 Relations avec les confessions religieuses

La Commune de Doumé regorge de plusieurs religions notamment le Christianisme, l'Islam, protestantisme, l'Adventiste du 7^{ème} jour, les Pentecôtistes, le Plein Evangile, la Vraie Eglise de Dieu et les Témoins de Jéhovah.

Toutes ces églises jouent un rôle important pour le changement de comportement, la lutte contre le VIH/SIDA, la cohabitation pacifique entre les communautés, le maintien de la paix et de la stabilité sociale.

L'église Catholique par ses structures internes telles que le Collège de la Salle de Doumé (COSADO) participe à l'éducation secondaire des jeunes de Doumé et d'ailleurs. Elle contribue aussi à l'amélioration de la situation sanitaire des populations dans le district de santé de Doumé, à travers les services du dispensaire catholique de Mbama. L'église catholique enfin, contribue à l'éducation de base des jeunes de Doumé, à travers les écoles primaires catholiques du diocèse de Doumé.

5.8.8 Relations avec d'autres Communes

La Commune de Doumé tient des relations franches et sincères avec d'autres Communes voisines. A titre d'illustration, le Maire de Doumé est membre des Associations des Maires du haut-Nyong, des Maires de la région de l'Est et des Maires du Cameroun, des maires des communes forestières du Cameroun (ACFCam).

5.8.9 Relations avec les Associations diverses et les Organisations des producteurs

▪ Les Comités Villageois de Développement (CVD).

Les CVD sollicitent de la commune, les apports de financement pour la réalisation de leurs projets ou microprojets de développement local. Ce faisant, le financement de ces projets proviennent de la redevance forestière dont bénéficient les communautés. C'est dans ce sens que la commune identifie d'abord les projets existants au niveau local, puis les CVD font leur propre devis qu'ils transmettent à la commune. Celle-ci contribue alors au prorata du montant de leur RFA.

▪ La société de coopérative des planteurs de Doumé, Doumaintang et Dimako (SOCOPLADDDI).

Comme son nom l'indique, c'est une entité qui regroupe tous les planteurs des communes de Doumé, Doumaintang et de Dimako. Cette dernière sollicite régulièrement le concours de la mairie pour certaines prestations de services.

5.8.10 Relations avec les organismes d'appui au développement rural et les structures privées

• Le CTFC.

Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) a appuyé financièrement le processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Plan de Développement

Communal (PDC) de Doumé. Par ailleurs, en qualité de maison des communes forestières du Cameroun, le CTFC accompagne la commune de Doumé dans son projet de classement et d'aménagement d'une forêt communale.

- **L'ANAFOR.**

L'Agence National d'Appui au Développement Forestier (**ANAFOR**) a pour mission d'apporter une assistance technique ou matérielle pour les projets de plantations communautaires et privées par la fourniture des semences et des plants, l'expertise conseil nécessaire. C'est dans ce sens qu'elle a contribué à la création de la pépinière municipale qui regorge de divers essences réparties en deux groupes ; à savoir les arbres pour l'embellissement de la commune, les bois d'œuvre ou de service et les essences pour le reboisement de la forêt communale.

- **PLAN International.**

Cet organisme a réalisé de nombreux travaux dans les villages de la commune de Doumé. Parmi ces travaux, on note l'élaboration des Plans de Développement Communautaire, la fourniture des registres d'état civil à la mairie, la construction des forages et puits et des salles de classe dans écoles primaires publiques.

- **Le ROTARY Club.**

Ce dernier a œuvré pour la construction du forage qui se trouve au marché de Doumé.

- **La Croix Rouge.**

Elle a construit le forage situé à la gare routière.

- **La GTZ**

La GTZ : Organisation de Coopération Technique Allemande a un partenariat avec la commune de Doumé relatif au projet de développement du secteur de la riziculture, de l'aulacodiculture. Dans ce projet, un programme de stage de formation des jeunes de Doumé a été effectué en Guinée. Par ailleurs un projet de transformation de la ferme d'aulacode en un centre d'expérimentation et de formation est en cours.

5.8.11 Relations avec les Entreprises locales

A Doumé, les entreprises sont peu nombreuses. Il existe seulement deux sociétés privées.

- La première nommée **Pantechniki - Edok Eter** s'occupe de la construction de la route Ayos – Bonis. Son personnel est composé de nationaux et des expatriés. La deuxième appelée **Fokou** est l'unique société forestière. Elle est basée dans le village Bonando dans le groupement MAKKA Route. C'est elle qui verse la redevance forestière à la commune.

5.8.12 Relations avec la Centrale AES/SONEL

L'agence d'électrification AES/SONEL a contribué à la couverture du réseau électrique dans la plupart des villages de la commune. Par ailleurs, elle sert d'expert technique et produit des pièces pour la maintenance de ce réseau.

5.9 Conflits

Les conflits enregistrés dans la zone en rapport aux ressources naturelles, sont liés aux différentes activités.

En effet, pour ce qui est de l'agriculture, il s'agit surtout des conflits liées à l'utilisation de l'espace, qui prévaut le plus souvent entre les agriculteurs et éleveurs. Les animaux en divagation empiètent dans les plantations et détruisent ainsi les cultures. On note aussi des cas de vol des récoltes. Pour ce qui est de la chasse, on note des cas de vol de gibier sur les pièges. Les chasseurs et les récolteurs de PFNL sont aussi régulièrement en conflit avec les services de l'administration en charge des forêts et de la faune, qui veille tant bien que mal à la bonne utilisation de ces ressources.

A côté de tous ces litiges, le plus important en relation avec la forêt communale est celui dû à la proximité entre la forêt communautaire de Bayong et le massif forestier à classer comme forêt communale. En effet, jusqu'à la dernière révision de la carte par le MINFOF, les espaces des 02 massifs forestiers se chevauchaient. Cette situation à créer des réticences / résistances au projet de FC au sein des villages concernés par la forêt communautaire ; à tel point qu'aujourd'hui, malgré les arrangements, ces derniers considèrent toujours le projet de foresterie communale comme une menace pour leurs activités.

Ces litiges la plupart du temps sont tranchés par le Chef de village. Pour l'avenir, les communautés redoutent les conflits inter ou intra familiaux qui pourront naitre du partage des retombés issus des activités de la forêt communale.

5.10 Priorités de développement

Le tableau suivant ressort les priorités de développement pour chaque village par ordre décroissant:

Tableau 17 : Priorités de développements par village

NOMS DE VILLAGES	PRIORITES DE DEVELOPPEMENT
BENT	Electricité ; centre de santé; eau ; logement pour les enseignants ; école
SIBITA	Eglise ; hôpital ; eau potable
PAKI	Hôpital ; eau ; école maternelle ; logement
MBOUMPIAL	Hôpital ; eau ; école
MEMDJIM	Eau ; école ; sante ; aire de jeu
BAYONG I	Ecole à cycle complet ; route, terrain de jeu ; CSI ; puits
MBAMA-DOUME	écoles ; santé foyer ; aire de jeu
OULMENDAMBA	Salles de classe ; santé ; forage ; électricité
BAYONG III	Foyer ; route, aire de jeu ; tôle ;puits
BIGOUTCHA	Ecole ; santé ; foyer ; aire de jeu
LOUMBOU	Eau ; école ; financement projet agricole ; tôle
KOBILA	Construction de salles de classe, eau potable, aménagement des pistes de collecte, construction d'un stade de football
KEMPONG	Eau ; route ; financement projet agricole et élevage
GOUMBEGORONG	Construction des pompes, aménagement des sources, réparation des pompes en panne, financement des projets agricoles et d'élevage
BAYONG IV	Eau ; logement ; électricité ; route ; foyer
BAYONG V	Ecole maternelle ; route, électricité ; foyer ; tôle
BAYONG VI	Eau ; amélioration des logements ; électricité ; foyer.
BAYONG VII	Eau ; école ; route, santé, église logement ; électricité ; foyer.
NKOUM	eau ; école maternelle ; santé ; construction d'un hangar au marché
DJAGLASSI	Eau ; pistes aménagées ; école primaire ; assistance aux planteurs
MOUTCHEBOUM	Eau ; église catholique ; foyer
DJEMBE II	CSI ; salles de classes ; forage
BAYONG II	Eau ; écoles ; sante ; électricité

Il ressort que les priorités de développement dans ces villages sont liés par ordre d'importance aux secteurs suivants : hydraulique, éducation, santé, l'amélioration de la route, de l'habitat, et la fourniture en électricité, *etc.*

Pour ce qui est du secteur hydraulique, les besoins en eau sont ressentis dans plus de 75% des villages. Il s'agit d'y installer des points d'eau potables et/ou de réhabiliter ceux qui ne sont plus fonctionnels.

Quant au secteur éducatif, c'est en premier la construction des logements d'enseignants et des salles de classe supplémentaires dans les écoles existantes, du fait des effectifs qui sont en général pléthoriques. Par ailleurs dans d'autres villages à l'exemple de Bent, Boumpial et Mendjim il faudra créer et construire des écoles. De façon généralisée, il ya un vide significatif en école maternelle. Ce qui justifie le départ tardif des enfants à l'école avec plutard des séquelles.

Le secteur santé aussi n'est pas des restes, et nécessite en priorité, le renforcement des infrastructures hospitaliers et du personnel.

L'amélioration de l'état de la route et l'installation d'un réseau électrique sont aussi très importants dans les villages situés que l'axe non bitumé Doumé – Doumaintang.

D'autres besoins de moindre importance ont aussi été exprimés, à savoir :

- La construction des foyers communautaires ;
- L'aménagement des aires de jeu ;
- Le financement des projets agricoles et d'élevage ;
- Construction des églises ;
- L'aménagement des pistes de collecte des produits forestiers ;
- L'aménagement d'un stade de football ;
- La construction des hangars dans les marchés.

Les besoins exprimés par les communautés riveraines sont tout à fait légitimes, et elles pourront compter sur les retombés de l'aménagement de la forêt communale pour voir ces vides comblés ; en effet les retombés de l'aménagement de la FC sont essentiellement destinées au développement local et communal (80% pour la réalisation des investissements dans toutes les communautés).

6 PERCEPTION DES VILLAGEOIS PAR RAPPORT A LA FORESTERIE COMMUNALE

6.1 Peurs et attentes des villages à la foresterie communale

Les peurs des communautés se regroupent dans les points suivants :

- La non implication des villages dans la gestion de la forêt ;
- Le non respect des clauses du cahier de charge par la mairie ;
- L'abus des autorités ;
- Détournements des fonds alloués à la commune ;

En effet, la gestion des revenus de la RFA et celle de la future FC ont été des sujets récurrents de discussions au cours de cette étude. Pour les populations des villages concernées, le problème de gouvernance se pose encore avec acuité. La crainte de la corruption des représentants des populations (CPF, conseil municipal) a été nettement perceptible au moment des entretiens. Ainsi, le renforcement des capacités de gestion financière et managériale des intervenants (Maires, Cellule de foresterie communale, Comités Paysan Forêt, conseil municipal) dans la mise en œuvre du plan d'aménagement de ladite forêt contribuera à améliorer la gouvernance forestière locale.

- Le manque d'espace pour cultiver dans l'avenir : Les populations riveraines sont inquiètes du fait que si toutes les parcelles forestières sont attribuées, forêt communautaire dans un cas et forêt communale dans l'autre, est-ce que les terres restantes pourront assurer les besoins en terres cultivables aujourd'hui et surtout pour les générations futures (avec l'augmentation de la population locale). La commission départementale de classement de la FC devra bien considérer cette question afin d'éviter à l'avenir des conflits dus à l'empiètement des champs dans la FC.
- L'interdiction ou la limitation des activités menées dans la forêt jusqu'ici (pêche, chasse, collecte PFNL, etc.). Dans le plan d'aménagement, une bonne définition du droit d'usage, accompagné d'un plan de gestion des PFNL viendra éclairer tout le monde et limiter les frustrations des populations locales.
- Une autre crainte est relative à l'absence des zones tampons entre les massifs à classer comme forêts communales dans les communes de Doumé, Angossas et Doumaintang. Des risques d'empiètement de part et d'autres, et donc de conflits

sont prévisibles. D'où la nécessité d'une collaboration effective et permanente entre la commune de Doumé et ses voisines.

6.2 Impacts positifs et négatifs de l'aménagement d'un massif forestier communal

Les impacts potentiels tant positifs que négatifs de l'aménagement de la forêt communale sont avant tout liés à un ensemble de facteurs directs et indirects qui sont difficiles à dissocier.

Les communautés sont conscientes des bénéfices que la commune peut tirer de l'aménagement de la forêt communale à savoir :

- L'autonomie financière de la commune ;
- La réalisation des projets d'investissement communaux et communautaires : en effet, la construction de nouvelles infrastructures dans la commune ou la réfection de celles qui existent ; les projets dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations verront le jour. Les infrastructures sociales de base (école, case de santé, adduction d'eau potable, électrification rurale, foyer communautaire, marché périodique, *etc.*), seront renforcées. L'amélioration de l'état des routes qui indirectement, facilitera le commerce et l'écoulement des produits agricoles ;
- La réduction du chômage dans les villages : les opportunités d'emplois locaux dans le secteur forestier ou le secteur de la transformation et du commerce seront accrues.

Cependant, le projet de foresterie communale pourrait aussi avoir des impacts négatifs, tant sur le plan socio-économique, qu'environnemental :

- La diminution du taux de scolarisation des enfants : en effet la tendance dans toutes les zones voisines aux concessions forestières est que les jeunes abandonnent vite les études pour travailler comme ouvrier dans les exploitations ;
- Le risque d'accroissement des problèmes sanitaires avec la multiplication du vagabondage sexuel et les infections sexuellement transmissibles qui sont la conséquence immédiate ;
- La disparition des zones à fort potentiel de PFNL ; ce qui aura des conséquences sur l'économie locale, quand on sait la place qu'occupe l'exploitation des PFNL dans les revenus des ménages ;
- L'augmentation du braconnage, et partant la perte de la richesse faunique : en effet l'ouverture des layons et pistes forestières facilitera la progression des chasseurs à

l'intérieur de la forêt. L'impact le plus prévisible est la destruction de l'habitat de la faune à travers les activités d'exploitation forestière dans le massif forestier communal.

6.3 Propositions de maximisation des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs.

Afin de maximiser les impacts positifs et d'atténuer les impacts négatifs, les propositions suivantes ont été faites :

- La sensibilisation des populations sur la foresterie communale (droits, obligations, avantages) ;
- Vérifier si les des populations des villages riverains à la FC de Doumé et qui sont situés dans Dimako, ont droit d'usage coutumiers dans la FC de Doumé ; si oui se rapprocher de la commune de Dimako pour une concertation.
- La définition des droits d'usage des populations au sein de la forêt communale ;
- La mise en place et le renforcement des capacités des CPF ;
- L'étroite Collaboration entre la commune et les CPF ;
- L'amélioration du cadre de vie des communautés (amélioration de l'habitat ; électrification des villages ; accès à l'eau potable), afin que l'impact de la forêt communale soit vraiment visible par tous ;
- la commission département de classement de la FC doit considérer la question de l'espace réservée à l'agriculture ;
- La bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des revenus issus de la FC ;
- Le reboisement des parcelles de la FC après leur exploitation ;
- La vulgarisation du plan d'aménagement auprès de toutes les parties.
- Le respect du plan d'aménagement par toutes les parties.

Par ailleurs, une meilleure connaissance des populations locales des espèces menacées à travers la sensibilisation, la construction de panneaux d'affichage dans chaque village riverain sera un atout.

6.4 Ressources humaines potentielles pour la gestion de la FC

Il existe un fort potentiel de main d'œuvre dans le domaine forestier, dans les villages riverains au massif à classer. Ceci étant dû à la proximité de l'UFA 10 046 qui emploie une bonne partie d'ouvriers dans ces villages. Ceux-ci sont donc pour la plupart formés sur le tas,

et on y retrouve de toutes les compétences : prospecteurs ; cubeurs ; layonneurs ; marqueurs ; veilleurs ; boussoliers ; mécaniciens ; aide conducteurs ; scieurs ; aides abatteurs ; aides scieurs ; débardeurs ; chauffeurs ; abatteurs ; tronçonneurs ; agro forestier ; infirmier ; et électricien.

Dans la phase d'aménagement de la forêt communale, la commune pourra donc valoriser cette importante main d'œuvre locale, et partant contribuer ainsi à la réduction du chômage dans ces villages.

7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La présente étude visait la connaissance du milieu socioculturel et économique dans les 23 villages riverains au massif forestier à classer comme forêt communale à Doumé. Il s'agissait par la suite d'évaluer l'utilisation que ces communautés font du massif en question, ceci afin de mieux apprécier le degré de dépendance de ces populations riveraines vis-à-vis de cette forêt. Avec pour finalité la prise en compte des facteurs sociaux pouvant avoir un effet lors de la mise en œuvre du plan d'aménagement.

L'analyse de l'environnement socio-économique dans les villages a montré que ceux-ci sont déjà dotés d'un minimum en termes d'infrastructures de base (éducatif, sanitaire, hydraulique) et autres aménagements (routes et électricité). Cependant on note une certaine inégalité dans la répartition de ces infrastructures et aménagement. En effet, les villages situés sur l'axe bitumé Abong-Mbang –Doumé bénéficient de plus de facilités que les autres. Ceci étant certainement dû au passage de la route. Une fois de plus le vieil adage trouve ici sa raison d'être : « quand la route passe le développement suit ». Cependant tout cela reste insuffisant et il y a encore fort à faire dans tous ces villages riverains pour parler d'un développement soutenu ; ceci en terme de renforcement de l'offre de service des secteurs hydraulique, éducatif, sanitaire, etc.

Pour ce qui est des activités productives, les populations locales vivent essentiellement de l'agriculture, de la chasse, de la cueillette des PFNL, de l'exploitation forestière (informelle), et dans une moindre mesure de l'élevage, de la pêche et de l'artisanat. Dans le cadre de leurs activités, elles rencontrent encore beaucoup de difficultés liées pour la plupart aux contraintes techniques, matérielles et financières. Les populations locales dépendent aussi significativement du massif forestier à classer. En effet elles y développent des activités agricoles, de chasse, pêche et cueillette (présence de plusieurs campements et de quelques champs).

Les principales craintes et attentes émises par les populations sont étroitement liées à ces activités, dans le sens d'être rassurer de la continuité de leur droit d'exercer dans l'espace du massif à classer ; mais aussi de la disponibilité des terres cultivables pour les générations futures. Une crainte de grande importance est aussi celle relative à la bonne gouvernance des revenus issus de l'exploitation de la forêt communale.

Au terme de ce travail, plusieurs recommandations sont formulées ; recommandations à prendre en compte tant au niveau de la suite du processus de classement,

de l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale, qu'au niveau de sa mise en œuvre :

- Les Comités Paysans Forêts (CPF), comme prévu dans la décision n°1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999 doivent être mis en place avec le maximum de participation villageoise. Ceux-ci devront par la suite être renforcés afin de conduire efficacement leur mission ;
- La commission départementale de classement devra considérer sérieusement l'inquiétude en relation avec la disponibilité des terres cultivables. A cet effet, il serait souhaitable de commettre une descente sur de terrain préalable pour mieux cerner la réalité.
- Lors de l'élaboration du plan d'aménagement de la FC, une bonne définition du droit d'usage basée sur les résultats de la présente étude, et l'élaboration d'un plan de gestion des PFNL sont nécessaires ;
- le renforcement des capacités de gestion financière et managériale des intervenants (Maires, Cellule de foresterie communale, Comités Paysan Forêt, conseil municipal) dans la mise en œuvre du plan d'aménagement de ladite forêt contribuera à améliorer la gouvernance forestière locale
- Une collaboration étroite entre la commune et la population locale doit être établie ;
- La main d'œuvre devra autant possible être prise localement, ceci afin que le projet de foresterie communale contribue à la réduction du chômage ;
- Les revenus issus de l'exploitation de la forêt communale devront être effectivement réinvestit dans les projets communaux et communautaires, telle que cela est prévu par la législation en vigueur (Cf. arrêté conjoint N°0520 /MINATD/MINEFI/MINFOF du 30 juin 2010, fixant les modalités d'emploi et de suivi de la gestion des revenus issus de l'exploitation forestiers et fauniques, destinés aux communes et communautés villageoises, riveraines).

Pour tout résumer, de façon générale : La commune, en tant que concessionnaire forestier, doit faire preuve d'innovations en matière sociale et démontrer tout l'intérêt socio-économique de gérer une forêt à l'échelle communale. En effet, les conséquences directes de la mise en aménagement d'un massif forestier communal, doivent se ressentir au niveau de la création d'emplois locaux, du développement de PME/PMI, de la réalisation de projets communautaires, afin que les avantages socio-économiques soient effectivement démontrés.

BIBLIOGRAPHIE

CTFC. 2010. Plan de Développement Communal de Doumé

MINATD, (2004) Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et loi °2004/019 fixant les règles applicables aux régions

MINATD/MINEFI/MINFOF. 2010. arrêté conjoint N°0520 /MINATD/MINEFI/MINFOF, fixant les modalités d'emploi et de suivi de la gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinés aux communes et communautés villageoises, riveraines)

MINEF, 1995a. Décret N°95/531/PM fixant les modalités d'application du régime des forêts, de la faune et de la pêche.

MINEF, 1994a, 20 janvier 1994. Loi N°94/01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

MINFOF et GTZ/ProPSFE. 2008. Brochure d'information sur les forêts communales au Cameroun.

ANNEXES

Annexe 1 : fiche d'enquête

Annexe 2 : compte rendu de la réunion de restitution

Annexe 1 : Fiche de collecte des données

4. Description de l'espace géographique

A) Localisation de la commune

Extension de l'espace communal :

Longitude (Coord X): _____ Latitude (Coord Y): _____

Communes riveraines : _____

B) Localisation des villages

Nom des Villages :

Localisation :

Longitude (Coord X):- _____ Latitude (Coord Y): _____

Situation géographique du village dans la commune : Villages et communes voisines

Distance par rapport au chef lieu d'arrondissement :

Accès en saison de pluie : facile difficile (véhicule 4x4) pas possible

Nom du chef de village : _____

Population (estimée) : _____

C) Localisation de la forêt communale

Extension de la forêt communale :

Longitude (Coord X):- _____ Latitude (Coord Y):- _____

Villages voisins de l'espace de la forêt communale :

8 Description du milieu physique

5.1 Climat

→ Pluviométrie, température, vents, etc.

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Pluviométrie (mm-moyen par mois)												
Température (°C-moyen par mois)												
Vents (m/s-moyen par mois)												

→ Explication des caractéristiques de la saison

5.2 Pédologie

Principaux types de sols rencontrés dans l'espace de la commune / **localisation** (quartiers ou sites, villages)/ **utilisations** :

a :-----

-----b :-----

-----c :-----

d :_____

...etc.

5.3 Végétation

Principaux types de végétation existants dans l'espace de la commune /localisation / brève description:

a- Forêt dense

b- Savane arbustive

c- Herbacées

5.4 Faune

Animaux sauvages rencontrés dans l'espace de la commune:

Noms communs	Appellations vernaculaires	Noms scientifiques

.....

6 Description du milieu socio-économique

6.1 Historique

6.1.1 Historique de la commune et des villages riverains

Brève synthèse l'historique de la commune

Brève synthèse de l'historique du village

➔ Questions clés :

Qui a créé le village ?

Comment êtes vous venus ici ?

Comment et pourquoi êtes vous installés ici ?

Quel est pour vous les habitants de ce village, le nom du village et sa signification ?

Le village a connu des mouvements migratoires ?

Si oui dans quel sens allait- il ?

Quels sont les événements qui ont marqué le village depuis sa genèse jusqu'à nos jours par rapport à : la santé ?

La forêt ? Le climat ? L'agriculture ? Les relations/ententes ou conflits, *etc* ?

Années	Evènements heureux	Evènements malheureux	Conséquences pour le village

... etc.

6.1.2 Historique du massif de la foret communale

Quelles sont les anciennes utilisations du massif forestier sollicité pour la FC / par qui ?

6.2 Démographie

6.2.1 Population, 6.2.2. Tendence démographique, 6.2.3 Qualité de l'habitat et conditions générales, 6.2.4 Composition ethnique des communautés, 6.2.5. Compositions religieuse des communautés

➔ Informations a collecté par village :

Nom du village :

N° Ménages	Nombres de femmes	Nombres d'hommes	Nombres total d'enfants	Ethnies	Qualité de l'habitat	Religion pratiquée
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						

➔ Description du développement de la démographie par village depuis 1980 :

	1980	1990	2000
Nombre de la population			
Ethnies			
Religion pratiquée			
Qualité de l'habitat			

6.3 Description du cadre institutionnel des secteurs de base

6.3.1 Education

Nombre d'établissement fonctionnels : _____

Type d'établissement : 1=gouvernement, 2=communautaire ou des parents, 3=Missionnaire

Etablissements scolaires	Nb garçon	Nb filles	Niveau max	Nombres de salles de classe		Infrastructures scolaires		Autres observations
				Nbre	Etat	Types	Etat	

Enseignants		Institution de financement et / ou d'appui	Nbre d'enseignants payés	Types d'appui à l'école
Statut/diplôme	Nombre/Effectif	Etat		
		Commune		
		Association des parents d'élèves (APEE)		
		Comité local de développement (RFA)		
		Autre :		

Etablissements non fonctionnels : _____

Cause de non fonctionnement ?

S'il n'y a pas d'école, où sont scolarisés les enfants ? _____

A combien de temps ou bien la distance de marche ? _____

Partenaires du secteur éducation (partenaire étatique, ONG camerounais, ONG international etc.)

Partenaires qui appuient le secteur éducation dans le village	Domaine d'intervention / types d'appuis

6.3.2 Santé

village	type	Années de construction/ fonctionnement/ par qui	Personnel et statut	Prise en charge du personnel	Situation des équipements	Autres infrastructures existantes : pharmacie, laboratoire, latrines, salles d'hospitalisation etc. ?
	Case communautaire					
	Centre intégré					

Quel niveau de formation a le personnel ?

Comment est approvisionné le dispensaire en médicaments ?

Causes des dysfonctionnements constatés ?

S'il n'y a pas de dispensaire, où vont se faire soigner les villageois ? Ou en cas de cas grave où allez-vous ?

S'il n'y a pas de dispensaire / pharmacie, où les villageois achètent-ils leurs médicaments ?

XXX approvisionnement quasi exclusifs ; XX approvisionnement équivalent à d'autres types ;
X approvisionnements occasionnel.

	Pharmacopée traditionnelle (plantes les plus utilisées)	Vendeurs ambulants de médicaments	Pharmacie ou centre de santé le plus proche (préciser)
Importance relative dans l'approvisionnement des villageois			

Partenaires du secteur santé (partenaire étatique, ONG camerounais, ONG international etc.)

Partenaires qui appuient le secteur santé dans le village	Domaine d'intervention / types d'appuis

6.3.3 Eau

Adduction d'eau SNEC

OUI

NON

Approvisionnement d'eau :

Types (puits, pompes, forages, sources, etc.)	Nombres		Origine du financement / date	Structure de gestion en place	
	fonctionnels	Non fonctionnels / causes		fonctionnels	Non fonctionnels / causes

S'il n'y a pas d'équipements, où la population va-t-elle chercher l'eau et à quelle distance du village ?

Autres observations sur la question de l'eau : _____

Partenaires du secteur hydraulique (partenaire étatique, ONG camerounais, ONG international etc.)

Partenaires qui appuient le secteur de l'hydraulique dans le village ?	Domaine d'intervention / types d'appuis

6.3.4 Electricité

Ya-t-il de l'électricité au village ? Oui Non

Si oui, quelle est la source d'électricité ?

Type	X	Nombre
Générateur privé		
Générateur village		
Electrification « Sonel »		
autres		

Si non, qu'utilise-t-on au village pour s'éclairer ?

Type	X
Lampes torches	
Feu	
Lampes tempêtes	
Autres	

Partenaires du secteur Electricité (partenaire étatique, ONG camerounais, ONG international etc.)

Partenaires qui appuient le secteur de l'électricité dans le village ?	Domaine d'intervention / types d'appuis

6.3.5 Communication

Réseaux téléphoniques disponibles /qualité / fréquence:

Chaînes radio disponibles dans le village/qualité /fréquence

Disponibilité du service internet : OUI NON

6.3.6 Développement routier

Accès au village par véhicule: OUI NON

Goudron :

Piste :

Etat d'accès :

Accès seulement à pied : OUI NON

Etat du chemin :

N°	Tronçon	Distance (km)	Praticabilité		Observations
			Saison sèche	Saison pluvieuse	
1					
2					

6.3.7 Accueil

Y a-t-il des possibilités de logement au village pour les étrangers ?

Expliquez la qualité et la capacité de l'hébergement :

6.3.8 Structures ou institutions sociales

Est-ce que il y a des structures ou institutions sociales ? Si oui : Ou, dans quelle village ?

Type de la structure ou institution sociale (quel type de bâtiment....) :

Capacité de la structure (pour combien des gens) :

Utilisation de la structure (pour quelles événements ; fréquence de l'utilisation etc.) :

Etat de la structure (comment entretenu) :

6.4 Activités socio-économiques

6.4.1 Généralités

Quelles sont les activités économiques qui rapportent le plus au village ? (*Agriculture de subsistance, agriculture de rente, chasse, pêche, récolte des PFNL, élevage, artisanat, exploitation forestière, etc.*) :

A classer par ordre d'importance

Type d'activité	Qui participe à l'activité ?			
	Tous	Hommes	Femmes	Enfants

6.4.2 Calendrier des activités

Intensité de l'activité
 XXX intense XX normale X faible O nulle

Type	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Exploitation forestière												
Agriculture												
Elevage												
Chasse												
Pêche												
Artisanat												
PFNL/ produits principaux (collecte et commercialisation)												
PFNL												

6.4.3 Exploitation forestière

L'exploitation forestière est-elle pratiquée ici ?

Si oui par qui (préciser le titre d'exploitation) :

QUI	Titre d'exploitation (UFA, vente de coupe, forêts communautaire, etc.)	Observations

Quelles sont les essences forestières phares de la localité ?

Existe-t-il des pépiniéristes dans la localité ?.....

Si oui, décrire leurs activités (Identification, sites, volumes, espèces, objectifs, partenaires, etc.)

Est-ce qu'il existe des conflits liés à l'activité de l'exploitation forestière ?

Oui Non

Si oui comment cela se manifeste t-ils ?-----

Comment cela est il résolu ?

6.4.4 Agriculture

Importance des productions agricoles et fruitières

XXXX totalité	XXX dominante	
XX sensiblement égale	X peu importante	O marginale ou nulle

Classe : Numéroté de 1 à 5 les cinq productions principales

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée	Part commercialisée
Agrumes				
Ananas				
Aubergine				
Avocatier				
Banane douce				
Banane plantain				
Cacao				
Canne à sucre				
Concombre				
Courge				
Gombo				
Igname				
Macabo				
Mais				
Manguier				
Manioc				
Oseille				
Palmier à huile				

Papayer				
Patate				
Patate douce				
Piment				
Safoutier				
Tabac				
Taro				

Quelle est la taille des champs et la durée moyenne de la jachère ?

(Mesurer également plusieurs champs sur terrain GPS afin de calculer une surface moyenne de champs.)

Quelle est la taille moyenne des champs des cultures vivrières par ménage ?.....

Quelle est la taille moyenne des champs des cultures de rente par ménage ?.....

Quelle est la distance des champs par rapport au village ? _____

Qu'est ce qui limite l'amélioration de la production agricole au village / comment?

(Main d'œuvre, dégâts des ravageurs, maladies, difficultés de commercialisation, non disponibilité de plants ou graines sélectionnés, capacités techniques, ...)

Quelles solutions y voyez-vous ?

Si quelqu'un a besoin de plus d'espace agricole comment peut-il en acquérir ?

Est-ce qu'un étranger au village doit obtenir une autorisation pour cultiver ? De qui ?

Est-ce que les espaces agricoles sont répartis et divisés selon les lignages ? Oui Non

Ya-t-il parfois des conflits ? Oui Non

Comment sont-ils résolus ?

Comment a évolué la surface agricole vivrière ces 5 dernières années ? _____

Quelle en est la cause ?

Y a-t-il des solutions ? -----

Comment a évolué la surface agricole de rente ces 5 dernières années ? _____

Quelle en est la cause ?

Y a-t-il des solutions ?

Quels sont les produits agricoles transformés au niveau local / Usages ?

6.4.5 Récolte des PFNL

Quelles sont les espèces récoltées (feuilles, racines, écorces, vers, chenilles, champignons, insectes...) ?

XXXX abondant et proche	XXX abondant et éloigné	XX rare	X très rare
-------------------------	-------------------------	---------	-------------

Nom commun	Nom vernaculaire	Utilisations				Abondance
		Otés/ménages / an	Alimentation	Médecine	Vente (Prix)	

Techniques de récolte

Type de technique	Nom de l'espèce	Récolteurs		
		Hommes	Femmes	Enfants

Est-ce que vous récoltez des PFNL dans la zone de forêt communale proposée ? Oui Non

Si non pourquoi ?.....

Est-ce que quelqu'un peut récolter des PFNL d'un champ appartenant à autrui ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

A quelle distance du village pratique-t-on la récolte en moyenne?

Quel est l'origine ethnique des récolteurs ? _____

Est-ce que des étrangers au village viennent récolter? Oui Non

Doivent-ils demander l'autorisation ? Oui Non

Si oui, à qui et pourquoi ?

Quelles techniques de récolte utilisent les étrangers ?

Est-ce que des parties de forêts sont réservées à certains lignages pour la récolte ? Oui Non

So oui lesquels _____

Est-ce qu'il y a parfois conflits à propos de l'exploitation des PFNL ? Oui Non

Si oui lesquels / quelles sont les manifestations ?

Comment cela est-il résolu ?

6.4.6 Elevage

Importance de l'élevage au village

XXXX totalité	XXX dominante	
XX sensiblement égale	X peu importante	O marginale ou nulle

Classe : Numéroté de 1 à 5 les types d'élevage principaux

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Taille du cheptel	Part autocon sommée (%)	Part commercialisée (%)	
						Prix
Poulets						
Chèvres						
Moutons						
Porcs						
Vaches						
Canards						
Aulacodes						

L'élevage est généralement de quel type (divagation, claustration, mixte, etc.).....

Quelle est l'origine ethnique des éleveurs ? _____

Est-ce que des étrangers au village viennent faire de l'élevage? Oui Non

Doivent-ils demander l'autorisation ? Oui Non

Si oui, à qui et pourquoi ?

Est-ce que des espaces d'élevage sont réservés à certaines ethnies ou lignages ? Oui Non

Est-ce qu'il y parfois des conflits à propos des espaces d'élevage ? Oui Non

Si oui lesquels / manifestations ?.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment cela est il résolu ?

Qu'est ce que limite l'amélioration de la production zootechnique au village ? (*Main d'œuvre, maladies, commercialisation, disponibilité des géniteurs, capacités techniques,...*)

Quelles solutions y voyez-vous ?

Sur quels marchés sont vendus les produits d'élevage

Ces produits sont-ils transformés localement ?

Si oui lesquels et comment ; dans quels but ?

6.4.7 Chasse

Importance de la chasse

1. XXXX totalité	XXX dominante
2. XX sensiblement égale	X peu importante
O marginale ou nulle	

3. Classe : Numéroté de 1 à 5 les espèces principales

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée			Part commercialisée		
			Frais	Sc/fumé	Prix	Frais	Sc/fumé	Prix

Quelles sont les techniques de chasse utilisées ?

Type de technique	Nom commun

A quelle distance du village pratique-t-on la chasse en moyenne?

Combien de campements de chasse les habitants du village ont t-ils dans l'espace du massif forestier à classer comme forêt communale ?

Quel est l'origine ethnique des chasseurs ?

Est-ce que des chasseurs étrangers au village viennent chasser? Oui Non

Doivent-ils demander l'autorisation ? Oui Non

Si oui, à qui et pourquoi ?

Quelle technique utilise les étrangers ?

Est-ce que des parties de forêts pour la chasse sont divisées en fonction des lignages ? Oui Non

Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos de la chasse ? Oui Non
Si oui lesquels / manifestations des conflits

Comment cela est-il résolu ?

Existe-t-il des zones d'intérêt cinégétique (ZIC / ZICGC) dans la localité ? Oui Non
Existe-t-il des structures communautaires en charge de la gestion de la faune (COVAREF, etc.) Oui
Non

Si oui, décrire l'organisation et le fonctionnement _____

6.4.8 Pêche

Importance de la pêche

XXXXX totalité XXX dominante XX sensiblement égale X peu importante O marginale ou nulle

Classe : Numéroter de 1 à 5 les espèces principales

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée			Part commercialisée			
			Quantités	Frais	Sc/fumés	Qttés	Frais	Sc/fumés	Prix

Quelles sont les techniques de pêche utilisées ?

Technique de pêche	Nom commun
Technique de séchage	
Technique de fumage	

A quelle distance du village pratique-t-on la pêche ? Et sur quelles rivières ?

Combien de campements de pêche les habitants du village ont-ils dans l'espace du massif forestier à classer comme forêt communale ?.....

Quelle est l'origine ethnique des pêcheurs ? _____

Est-ce que des pêcheurs étrangers au village viennent pêcher en forêt? Oui Non

Doivent-ils demander l'autorisation ? Oui Non

Si oui, à qui et pourquoi ?

Est-ce que des parties de rivière en forêt sont réparties et réservées à certains lignages ? Oui Non

Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos des espaces de pêche ? Oui Non

Comment cela est-il résolu ?

Qu'est-ce qui empêche d'augmenter la pêche ?

(Main d'œuvre, maladies, commercialisation, capacités techniques,...)

Quelles solutions y voyez-vous ?

6.4.9 Artisanat

Quels sont les produits de l'artisanat fabriqués au village ? (Paniers, nattes de raphia, pots en terre cuite, mobilier,...)

Objet	Matière première	Source	Usage		Acteurs		
			vente	domestique	Jeunes	Hommes	Femmes

De quelle origine ethnique sont les artisans ?

Que doivent faire les artisans pour avoir accès à la matière première ?

Est-ce que les étrangers ont besoin d'une autorisation ? Oui Non

Si oui, pourquoi et par qui ?

Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos des espaces d'extraction de la matière première ?

Oui Non

Si oui comment cela se manifeste-t-il ?-

Comment cela est-il résolu ?

Accessibilité aux marchés et flux de commercialisation

Y a-t-il un marché au village ? Oui Non

Si oui, Combien de fois a-t-il lieu ? _____

Infrastructures présents dans le marché (hangar, boutique, latrines, etc.)

Fréquentation des autres marchés

Autres marchés fréquentés par les populations locales	Distances par rapport au village (km)	Raisons du déplacement		Fréquence
		Produits à acheter	Produits à vendre	

Difficultés d'accès aux marchés :

Marchés	Causes de la non accessibilité (pluie, pont, route, conflits, autres)	Période de l'année	Solutions locales

Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'écoulement des produits (moyens de transport, coût de transport etc.) ; expliquez :

Coût de transport des marchandises :

Type	Coût
Porteur	
Voiture	
Moto	
Vélo	
Pirogue	

6.5 Modalités d'accès et d'utilisation des ressources naturelles

6.5.1 Accès aux et utilisation des ressources naturelles

Qui peut accéder à la ressource ?

Est-ce qu'un étranger peut accéder ? Besoin d'une relation ?

A qui doit-il demander pour accéder (chef de village, chef de lignage, famille, conseil du village...) ?

Est-ce que l'accès peut être payant ?

Quelles sont les conditions d'accès aux ressources naturelles ?

Type de ressources	Conditions			A qui faut-il s'adresser ?
	Libre	Payant	Echange	
Terre (champs)				
Bois				
Viande de brousse				
Poissons				
PFNL				
Etc.				

Est-ce que les règlements sont identiques pour tous les types de ressources ?

Quelles sont les personnes qui règlent ces situations et diffèrent elles selon le type de ressource ou le lieu ?

Est-ce que les modalités d'accès sont toujours respectées ? Oui Non

Si non, pourquoi observe-t-on un changement ou un abandon de ses modalités ?

Existe-t-il des conflits ? Oui Non

Si oui lesquels et comment se manifestent-ils ?

6.5.2 Accès et utilisation des ressources naturelles de la forêt

Mode d'accès dans la forêt

Type d'accès	Permanent	Saisonnier	Commentaires
Pédestre			
Piste carrossable			
Piste non carrossable			
River			

Sites sacrés

Est-ce que vous avez des sites sacrés dont l'accès est réservé ? Oui Non

Si oui, combien ? _____

Où sont –ils localisés (Explication et points GPS) ?

Comment y accède-t-on ?

Comment l'accès est il réglementé ?

Existe-t-il des conflits concernant l'accès aux sites sacrés?

Si oui lesquels et comment se manifestent-ils ?

Autres sites particuliers

Existe-t-il des sites particuliers (grottes, chutes, salines, arbres sacrés, tombes, campements etc...

Oui Non

Si oui, combien ?

Où sont –ils localisés ?

Comment y accède-t-on ?

Comment l'accès y -est- il réglementé ?

Existe-t-il des conflits ?

Si oui lesquels et comment se manifestent-ils ?

Combien de camps dépendent du village ?

Nom du Camps	Activité principale	Type de camp (mixte, permanent, saisonnier, etc.)	Nom du chef de camp

Commentaires

Mode d'accès aux camps

Nom du camp	Mode d'accès (pied, véhicule, pirogue,...)	Type d'accès		Temps d'accès depuis le village (heures)
		Permanent	Saisonnier	

Commentaires :

Comment l'accès est il réglementé ?

Existe-t-il des conflits ?

Si oui lesquels et comment se manifestent-ils ?

6.5.3 Processus de décision et modes de contrôle

Existent-ils des interdictions liés à l'accès et/ou l'utilisation d'une ou plusieurs ressources et des espaces forestiers? Quels sont-ils ?

Qui a le pouvoir de sanctionner et quelle sanction doit s'appliquer ?

Est-ce que ces interdictions s'appliquent toujours aujourd'hui et si non quelles en sont les causes évoquées ?

Qui a le pouvoir, autorité et légitimité pour les faire respecter ? Par quels moyens ?

Comment se règlent les différents ou les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles

6.6 Organisations sociale existantes

6.6.1 Organisations villageoises

Groupes de solidarité et / ou d'intérêt économique

Tontine, coopérative, groupement, comité, mutuelle, groupe d'entraide (travaux agricoles, pêche, construction des cases et infrastructures villageoises)

Niveau de fonctionnement XXXX Parfaitement fonctionnel et actif XXX fonctionnel et actif XX moyennement fonctionnel et actif X peu fonctionnel et actif O inactif
--

Intitulé	Objectifs	Statut/ nombre de membres	Activités menées	Niveau de fonctionnement	Responsables/ Partenaires

Groupes culturels et cultuels

Association initiatique, religieuse,....

Intitulé	Statut/nombre de membres	Niveau de fonctionnement	Nom du responsable

Remarque :

Association sportive et de loisirs

Intitulé	Statut / nombre de membres	Niveau de fonctionnement	Nom du responsable

Remarque :

6.6.1 Organisations externes (associations, ONG, etc.)

Organisations	Localisations	Domaines d'intervention dans la localité	Autres observations

6.7 Présentation de l'institution communale

Généralités :

Date de création de la commune : -----Superficie :-----

Nombre de villages de la commune : ----- Populations :-----

Villages de la commune :

Historique de la commune :

Structure de la commune :

Organigramme de la commune (commentaire par rapport à l'organigramme standard)

Exécutif communal

Personnel	Rôles
Maires	
Adjoints	
Autres (SG, RM, etc.)	

Constitution du Conseil municipal (effectif, Genre, partis politique, etc.) :

Autres services, organes et commissions/ Rôles :

Services / Organes / commissions	Rôles

Description et fonctionnement de la CFC

- Composition
- Compétence des membres
- Mode de fonctionnement
- Activités
- Difficultés/ Contraintes

Compétences au sein de la commune (formations suivies) : personnels, Conseil municipal, etc :

Difficultés (contraintes de la commune) :

Besoins en termes de renforcement des capacités :

Patrimoine communal/ gestion des biens :

Relation entre la commune et les structures externes (sociétés civiles et Etat) :

STRUCTURES EXTERNES	DOMAINE DE COLLABORATION	OBSERVATION

Projets communaux récents (infrastructures, routes, etc.) :

Perspectives communales = grands projets ; priorités de développement :

Gestion financière :

Recettes communales sur plusieurs années = tendances ; budget annuel

Années (les 5 dernières années)					
Recettes					
Budget annuel (recettes fiscales et non fiscales)					

Charges salariales (employés communaux ; autres bénévoles enseignants) :

6.8 Conflits

Quelles sont les conflits existants dans la commune ? Expliquez (quel conflit, pourquoi ?) :

Quelles sont les acteurs dans ces conflits ?

Est-ce que il a des solutions menées pour résoudre des conflits ?

Est-ce-que il y a des conflits potentiels dans la commune ? Expliquez (quel conflit, pourquoi ?)

Quelles sont les acteurs dans ces conflits potentiels?

Est-ce que il a des solutions menées pour résoudre des conflits ?

Qui gère des conflits dans la commune ?

7. Perceptions des villageois par rapport à la forêt communale

7.1 Impacts positifs et négatifs prévus de la forêt communale

Quels sont les impacts positifs prévus de la forêt communale :

Quels sont les impacts négatifs prévus de la forêt communale :

7.2 Les peurs et les attends des villages à la foresterie communale

Est-ce que vous avez eu contact avec la mairie (maire, conseiller, élite,...) par rapport au sujet du forêt communale ? Oui Non

Quelle est l'implication du village ?

Avez-vous une comité en charge avec la gestion des forets (parc, UFA, Reserve, foret communautaire, ...) ?

Oui Non

Si oui, compléter STP. :

<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Actions</i>

Comment vous apprécier votre implication dans le processus ?

Comment pensez-vous que le système de gestion de la forêt communale devra être organisé à l'avenir ?

Est-ce que vous avez peur par rapport à la forêt communale?

Est qu'il y a des menaces contre la forêt communale ?

Quelles sont votre priorités en termes de développement (maximum 4 priorités en ordre d'intérêt) ?

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale, quelles sont les conflits potentielles entre votre village et La mairie ?

Les services déconcentrés ?

Autres villages ?

7.3 Propositions de maximisation des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs

Quelles sont les propositions par la commune et les villageois concernant la maximisation des impacts positifs ?

Quelles sont les idées pour l'atténuation des impacts négatifs donnés par la communauté et la commune ?

7.4 Ressources humaines potentielles pour la gestion de la FC

Ressources humaines potentielles pour la gestion de la FC (Elites, techniciens, autres facilitateurs, etc.) :

Noms	Fonctions	Domaines d'intervention dans la FC	Localisations

Quels services vous rendent les élites « intellectuels » pour le développement du village ?

ANNEXE 2 : Compte-rendu de la réunion de restitution de la collecte des données relatives à l'étude socio-économique en vue de l'aménagement du massif forestier à classer dans la commune de Doumé

1- INTRODUCTION

Le CTFC accompagne les communes forestières à travers le PAF2C (programme d'Appui à la foresterie communale au Cameroun). La commune de Doumé est engagée dans le processus de classement d'un massif forestier. Elle est rendue au terme de l'étape de l'avis au public. La réalisation de l'étude socio-économique est une exigence légale à remplir dans le cadre du processus de classement. Le WAPAL a été sélectionné comme consultant en charge de la supervision de la collecte des données et de la rédaction du rapport.

Lors de la réalisation d'une étude socio-économique avec le CTFC, il est prévu après la collecte des données sur le terrain une réunion de restitution avec les communautés concernées. Cet exercice a pour objectif de corriger les données collectées sur le terrain

La réunion de restitution a eu lieu le 26 novembre dans la salle des actes de la commune de Doumé, en présence du Maire et du Sous-Préfet. L'ordre portait sur les points suivant:

- Le mot introductif du maire ;
- le mot introductif de l'autorité administrative ;
- Introduction par la WAPAL : rappel de l'objectif de l'étude, de l'objectif de la restitution, etc. ;
- la méthodologie utilisée pour la réalisation de l'ESE ;
- les principaux résultats obtenus ;
- la discussion sur les impacts potentiels négatifs et positifs du projet de foresterie communale ;
- les recommandations de l'ESE à prendre en compte dans le plan d'aménagement.

2- DEROULEMENT DE LA REUNION

2.1- mot introductif du maire de la commune de Doumé

Après avoir remercié tous les invités d'avoir répondu présent à son invitation, il les a conviés à participer activement à cette séance de travail qui allait permettre aux uns et aux autres de s'imprégner du concept de foresterie communale et d'améliorer le rapport d'études socio économique.

2.2- rappel des objectifs de l'étude et de la réunion de restitution

L'objectif de l'ESE est d'apprécier l'environnement socio-économique en vue de prévoir un aménagement durable du massif forestier à classer. Plus spécifiquement il s'agit de :

- Définir les droits d'usage des populations locales
- Définir un plan d'affectation des terres qui tiennent compte des intérêts de tous;
- Planifier des actions de développement socio-économiques viables

La réunion de restitution quand à elle a pour objectif de :

- Présenter la démarche de réalisation de l'étude;
- Présenter la synthèse des données brutes collectées sur le terrain;
- Améliorer la qualité et la quantité des données collectées;
- Mener une réflexion en vue d'atténuer les impacts potentiels négatifs pré-identifiés sur le terrain;
- Recueillir des recommandations de l'ESE à intégrer plutard dans le plan d'aménagement

2.3- Méthodologie utilisée pour la réalisation de l'ESE

La procédure de réalisation de l'ESE a été exposée dans les moindres détails sur les points suivants :

- Harmonisation des termes de références entre le WAPAL et le CTFC
- Phase préparatoire: revue bibliographique, élaboration du chronogramme de travail; proposition du calendrier de descente dans les villages;
- Choix des enquêteurs locaux par la commune;
- Formation des enquêteurs par le CTFC;
- Collecte des données proprement dite
- Dépouillement des données collectées et préparation de la restitution
- Analyse des données et rédaction du rapport

2.4- Présentation des résultats

Les résultats présentés portaient surtout sur la situation socio-économique et sur l'utilisation que les populations locales font du massif forestier.

A la suite de cette présentation, les points concernant la démographie des villages, les infrastructures socio économiques, les principales activités économiques, les organisations villageoises et les utilisations de la forêt par les populations (Campements / champs; sites sacrés, *etc.*) ont été revus et corrigés.

2.4.1- Discussion sur les impacts positifs et négatifs de la forêt communale

Les communautés sont conscientes des bénéfices que la commune peut tirer de l'aménagement de la forêt communale à savoir :

- L'autonomie financière de la commune ;
- La réalisation des projets d'investissement communaux et communautaires : en effet, la construction de nouvelles infrastructures dans la commune ou la réfection de celles qui existent ; les projets dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations verront le jour. Les infrastructures sociales de base (école, case de santé, adduction d'eau potable, électrification rurale, foyer communautaire, marché périodique, *etc.*), seront renforcées. L'amélioration de l'état des routes qui indirectement, facilitera le commerce et l'écoulement des produits agricoles ;
- La réduction du chômage dans les villages : les opportunités d'emplois locaux dans le secteur forestier ou le secteur de la transformation et du commerce seront accrues.

Cependant, le projet de foresterie communale pourrait aussi avoir des impacts négatifs, tant sur le plan socio-économique, qu'environnemental :

- La diminution du taux de scolarisation des enfants : en effet la tendance dans toutes les zones voisines aux concessions forestières est que les jeunes abandonnent vite les études pour travailler comme ouvrier dans les exploitations ;
- Le risque d'accroissement des problèmes sanitaires avec la multiplication du vagabondage sexuel et les infections sexuellement transmissibles qui sont la conséquence immédiate ;
- La disparition des zones à fort potentiel de PFNL ; ce qui aura des conséquences sur l'économie locale, quand on sait la place qu'occupe l'exploitation des PFNL dans les revenus des ménages ;
- L'augmentation du braconnage, et partant la perte de la richesse faunique : en effet l'ouverture des layons et pistes forestières facilitera la progression des chasseurs à l'intérieur de la forêt. L'impact le plus prévisible est la destruction de l'habitat de

la faune à travers les activités d'exploitation forestière dans le massif forestier communal.

2.4.2- Craintes des populations (préoccupations) et conflits identifiés

Les peurs des communautés se regroupent dans les points suivants :

- La non implication des villages dans la gestion de la forêt ;
- Le non respect des clauses du cahier de charge par la mairie ;
- L'abus des autorités ;
- Détournements des fonds alloués à la commune ;
- Le manque d'espace pour cultiver dans l'avenir : Les populations riveraines sont inquiètes du fait que si toutes les parcelles forestières sont attribuées, forêt communautaire dans un cas et forêt communale dans l'autre, est-ce que les terres restantes pourront assurer les besoins en terres cultivables aujourd'hui et surtout pour les générations futures (avec l'augmentation de la population locale). La commission départementale de classement de la FC devra bien considérer cette question afin d'éviter à l'avenir des conflits dus à l'empiètement des champs dans la FC.
- L'interdiction ou la limitation des activités menées dans la forêt jusqu'ici (pêche, chasse, collecte PFNL, etc.). Dans le plan d'aménagement, une bonne définition du droit d'usage, accompagné d'un plan de gestion des PFNL viendra éclairer tout le monde et limiter les frustrations des populations locales.
- Une autre crainte est relative à l'absence des zones tampons entre les massifs à classer comme forêts communales dans les communes de Doumé, Angossas et Doumaintang. Des risques d'empiètement de part et d'autres, et donc de conflits sont prévisibles. D'où la nécessité d'une collaboration effective et permanente entre la commune de Doumé et ses voisines.

2.5- Priorités de développement dans les villages

Avec les représentants de chaque village et, en fonction des informations contenues sur les fiches les priorités de développement retenues sont les suivantes :

Tableau 1 : Priorités de développements par village

NOMS DE VILLAGES	PRIORITES DE DEVELOPPEMENT
BENT	Electricité ; centre de santé; eau ; logement pour les enseignants ; école
SIBITA	Eglise ; hôpital ; eau potable
PAKI	Hôpital ; eau ; école maternelle ; logement
MBOUMPIAL	Hôpital ; eau ; école
MEMDJIM	Eau ; école ; sante ; aire de jeu
BAYONG I	Ecole à cycle complet ; route, terrain de jeu ; CSI ; puits
MBAMA-DOUME	écoles ; santé foyer ; aire de jeu
OULMENDAMBA	Salles de classe ; santé ; forage ; électricité
BAYONG III	Foyer ; route, aire de jeu ; tôle ;puits
BIGOUTCHA	Ecole ; santé ; foyer ; aire de jeu
LOUMBOU	Eau ; école ; financement projet agricole ; tôle
KOBILA	Construction de salles de classe, eau potable, aménagement des pistes de collecte, construction d'un stade de football
KEMPONG	Eau ; route ; financement projet agricole et élevage
GOUMBEGORONG	Construction des pompes, aménagement des sources, réparation des pompes en panne, financement des projets agricoles et d'élevage
BAYONG IV	Eau ; logement ; électricité ;route, foyer
BAYONG V	Ecole maternelle ; route, électricité ; foyer ; tôle
BAYONG VI	Eau ; amélioration des logements ; électricité ; foyer.
BAYONG VII	Eau ; école ; route, santé, église logement ; électricité ; foyer.
NKOUM	eau ; école maternelle; santé ; construction d'un hangar au marché
DJAGLASSI	Eau ; pistes aménagées ; école primaire ; assistance aux planteurs
MOUTCHEBOUM	Eau ; église catholique ; foyer
DJEMBE II	CSI ; salles de classes ; forage
BAYONG II	Eau ; écoles ; sante ; électricité

2.6- CONCLUSION

D'une façon générale les populations étaient favorables à la création de la forêt communale. Cependant, elles craignent que cette initiative limite les espaces cultivables et que la mairie ne respecte pas ses engagements. Elles ont également insistées sur la sensibilisation qui doit être accentuée afin que tout le monde comprenne quels sont les avantages apportés par la forêt communale.